Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Bonnières, aval grande ile RD	Rivière	NDLG	140,830	141,110	Bennecourt, Jeufosse

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au début du mois d'octobre 2025.

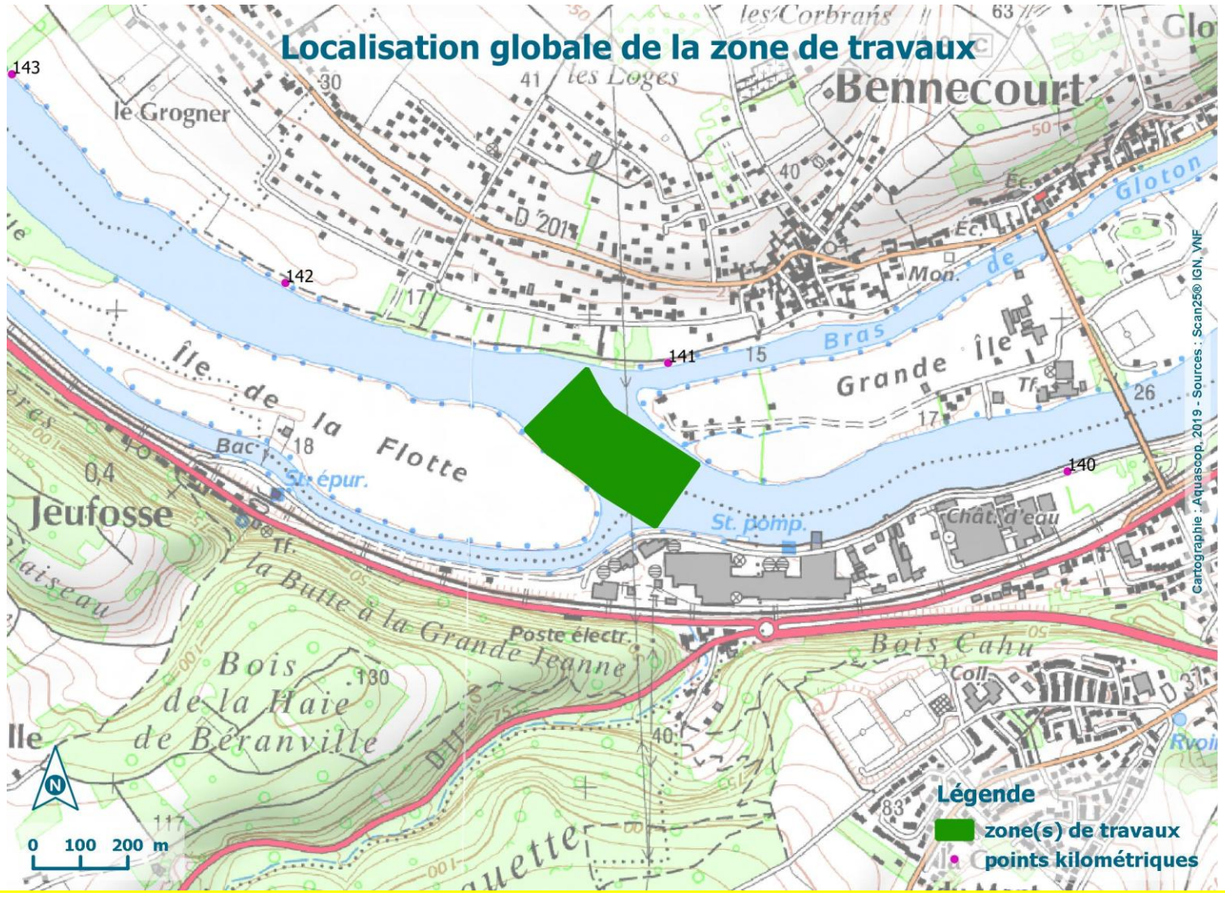
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
346	2025-RBS-PK 141.000	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 09/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

78DDT20100014 - PPRI de la Seine et de l'Oise - Approuvé en 2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230B	la Seine du confluent de la Mauldre (exclu) au confluent de l'Epte (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03127370 - La Seine à Méricourt 4), environ 21 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, la perche soleil et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne et le silure.

Type de berges :

Les berges sont naturelles (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères du département des Yvelines (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer, vandoise) de Andrésy à Port-Villez.
Des frayères potentielles à grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, brochet, chabot, lamproie de Planer et vandoise ont été recensées dans les 10 km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Bonnières, aval grande ile RD	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote et vandoise ont été recensé à la station de Méricourt.
Ide mélanote, bouvière et brochet ont été recensé environ 8 km en aval (FDPPMA27, campagnes de pêches d'inventaire des frayères à brochet sur l'Eure et la Seine, 2018).
La présence de lamproie de planer, lamproie marine, lamproie de rivière, grande alose, truite de mer, brochet, chabot et vandoise a été signalée environ 10 km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Bonnières, aval grande ile RD	oui	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

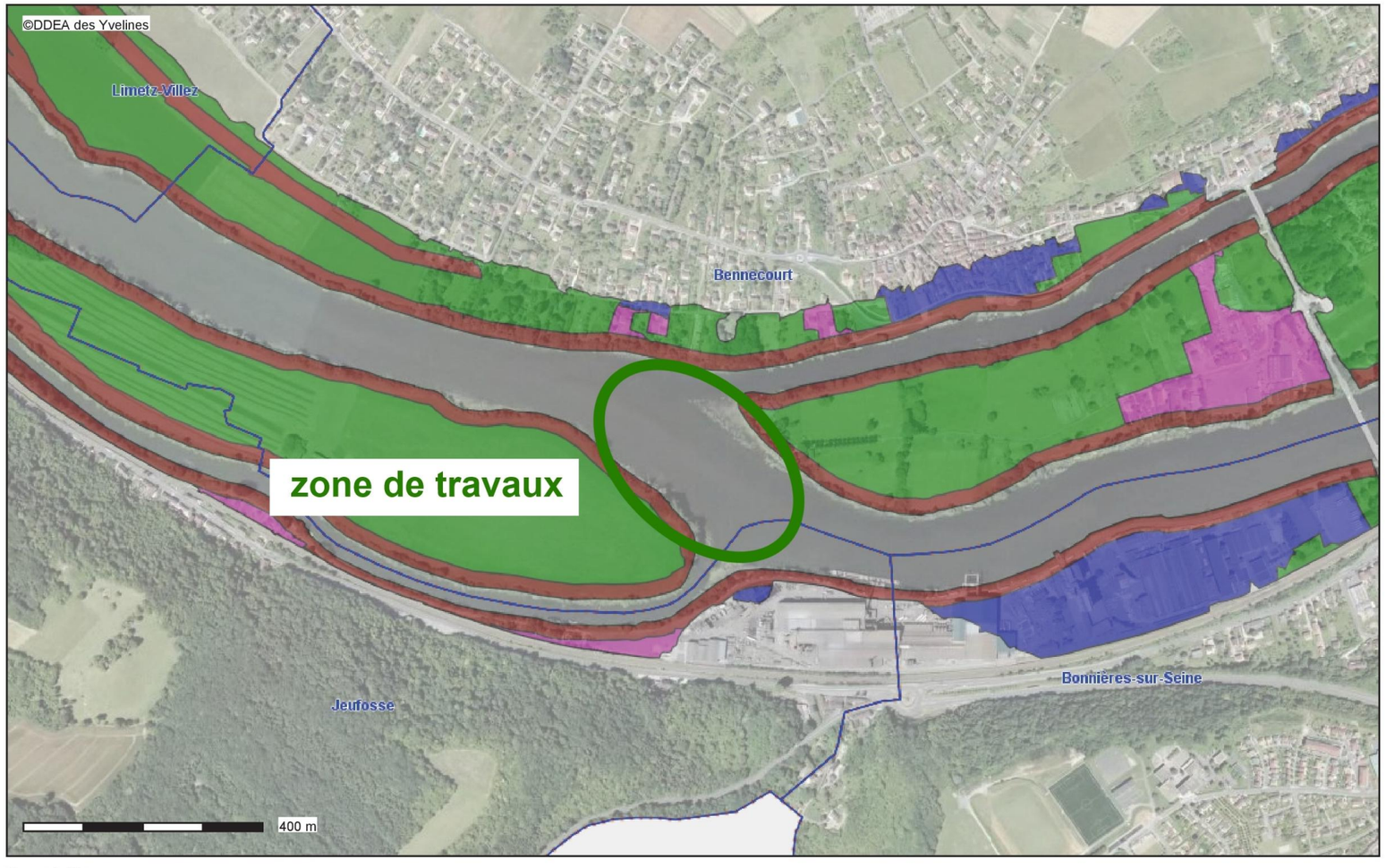
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines



Conception : DDT 78
Date d'impression : 03-06-2019

- Communes du PPRI de la Seine
- Communes des Yvelines
- Département des Yvelines (contour
- (masque de fond)
- (masque)

Zonages réglementaires
- Zone bleue
- Zone bleue indicée
- Zone marron
- Zone rouge clair
- Zone rouge foncé
- Zone verte
- Zone verte indicée

Description :
Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).
Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 100 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juillet

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	346
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK 186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n° D1/B1/12/208 du 25 avril 2012.

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **C_2025_8_ Ile du Roule, courbe bras RG**

Lot : C
UHC : n° 8 – Seine Aval

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Aval	Ile du Roule, courbe bras RG	Rivière	Poses	166,000	167,000	Tosny, Bouafles

Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront entre la fin octobre et le début novembre 2025.

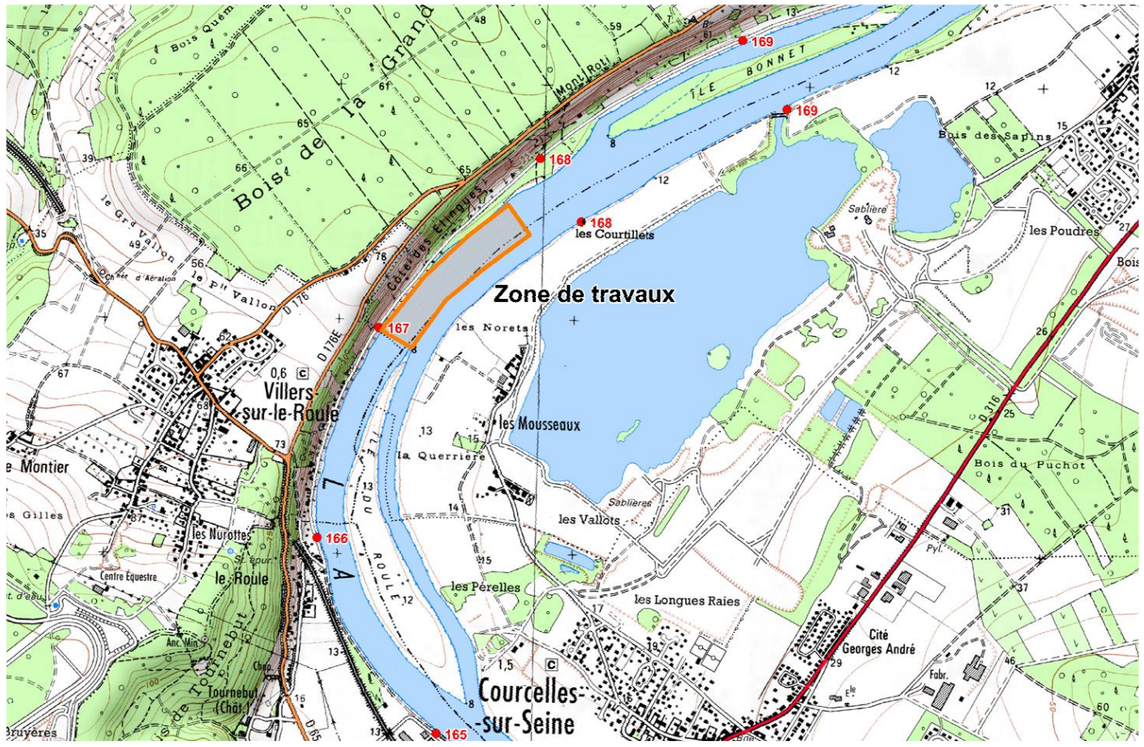
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique ou à la drague à godets.

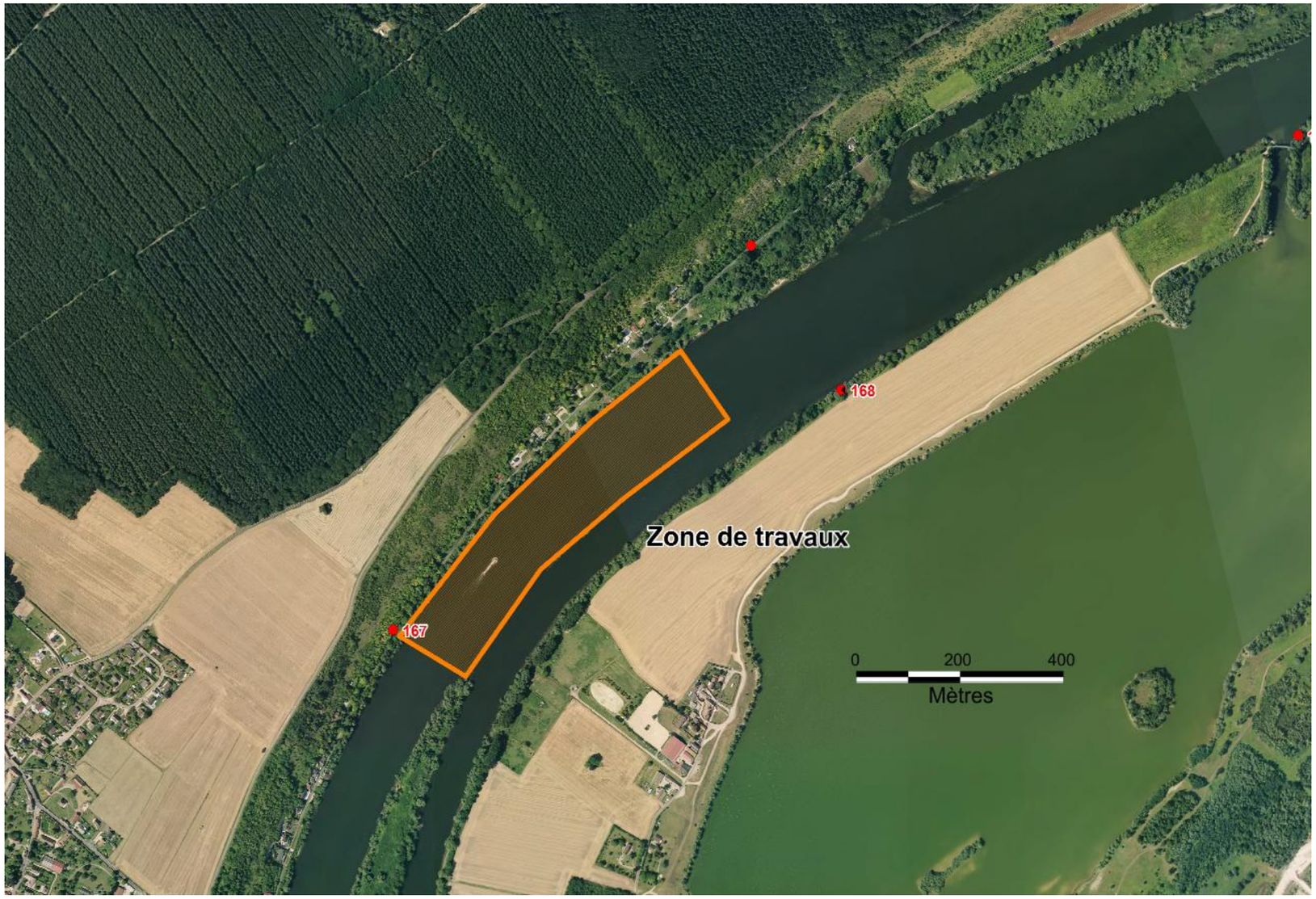
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : sédiment écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
3 781	2024-RBS-PK166.500	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisé le 23/04/2024.



Localisation exacte des travaux - cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	X
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	X
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

PPRI Seine

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Les berges du secteur sont en zone inondable.

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	Etat chimique (objectif)	Etat écologique (objectif)	Echéance	Etat chimique (actuel)	Etat écologique (actuel)
FRHR230C	Seine (du confluent de l'Epte au confluent de l'Andelle)	Eaux superficielles	Bon état	Bon potentiel	2027	Mauvais	Médiocre

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non	-	-	
Périmètre de protection rapprochée	non	-	-	
Périmètre de protection éloignée	non	-	-	

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

La Seine est classée dans un contexte piscicole intermédiaire. L'état fonctionnel est considéré comme dégradé en lien avec la présence de nombreux barrages. Les effectifs sont déficitaires sur l'ensemble du cours d'eau
La zone de dragage est située à 30km de la station de Poses (03270051). Les dernières données de la station de Poses datent d'octobre 2013. Les principales espèces présentes sont le gardon, la perche et l'anguille. D'autres espèces comme le chevaine et l'ide mélanote sont également recensées. (www.image.eaufrance.fr).

Type de berges :

À proximité de la zone à draguer, il s'agit de berges naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – Pk concerné – espèces identifiées :

D'après l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure, la Seine n'est pas considérée comme zone de frayères dans ce secteur.
En 2014, la fédération de pêche de l'Eure n'a pas identifié de frayères dans le secteur.

Le dragage ne concernera que le chenal de navigation.
Compte-tenu des éléments ci-dessus (berges naturelles), la présence de frayère dans cette zone est considérée comme possible.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Le roule, courbe aval de l'île	Ecologie	ZPS	Oui	Terrasses alluviales de la Seine
		ZNIEFF 1	Oui	Les Elingues L'Île du Roule Les coteaux de Tosny
		ZNIEFF 2	Oui	Les îles et berges de la Seine en amont de Rouen
		ZICO	Non	
		Arrêté protection de biotope	Non	
		SIC	Oui	Îles et berges de la Seine dans l'Eure Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Oui	La boucle de la Seine dite de Chateau-Gaillard à les Andelys

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais présente sur les listes rouges françaises et mondiales, en danger critique d'extinction) et le chabot.
Les habitats et zones de reproduction de ces espèces sont protégés. Leur destruction est interdite.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

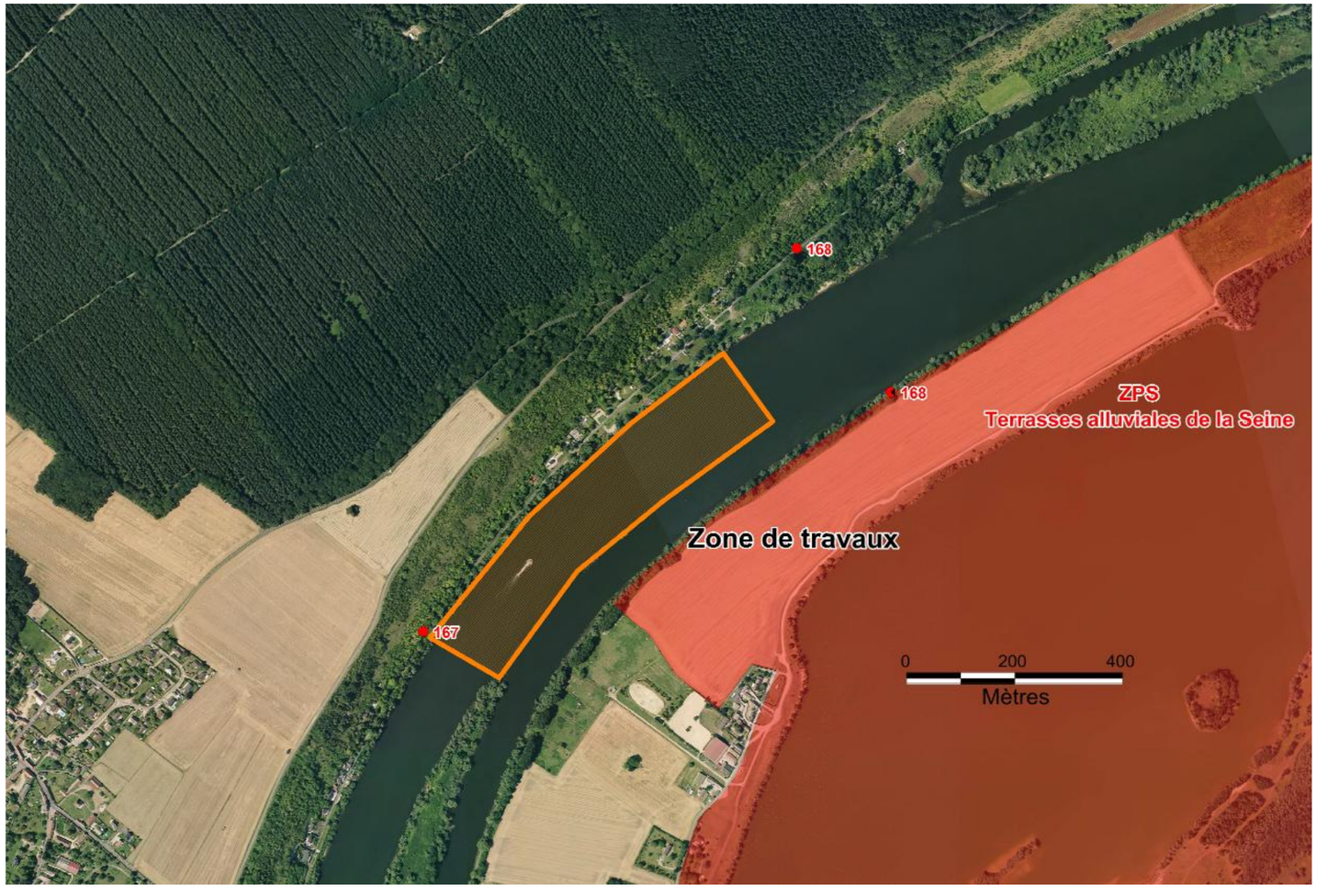
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Le roule, courbe aval de l'île	Possible	Oui	oui	Non

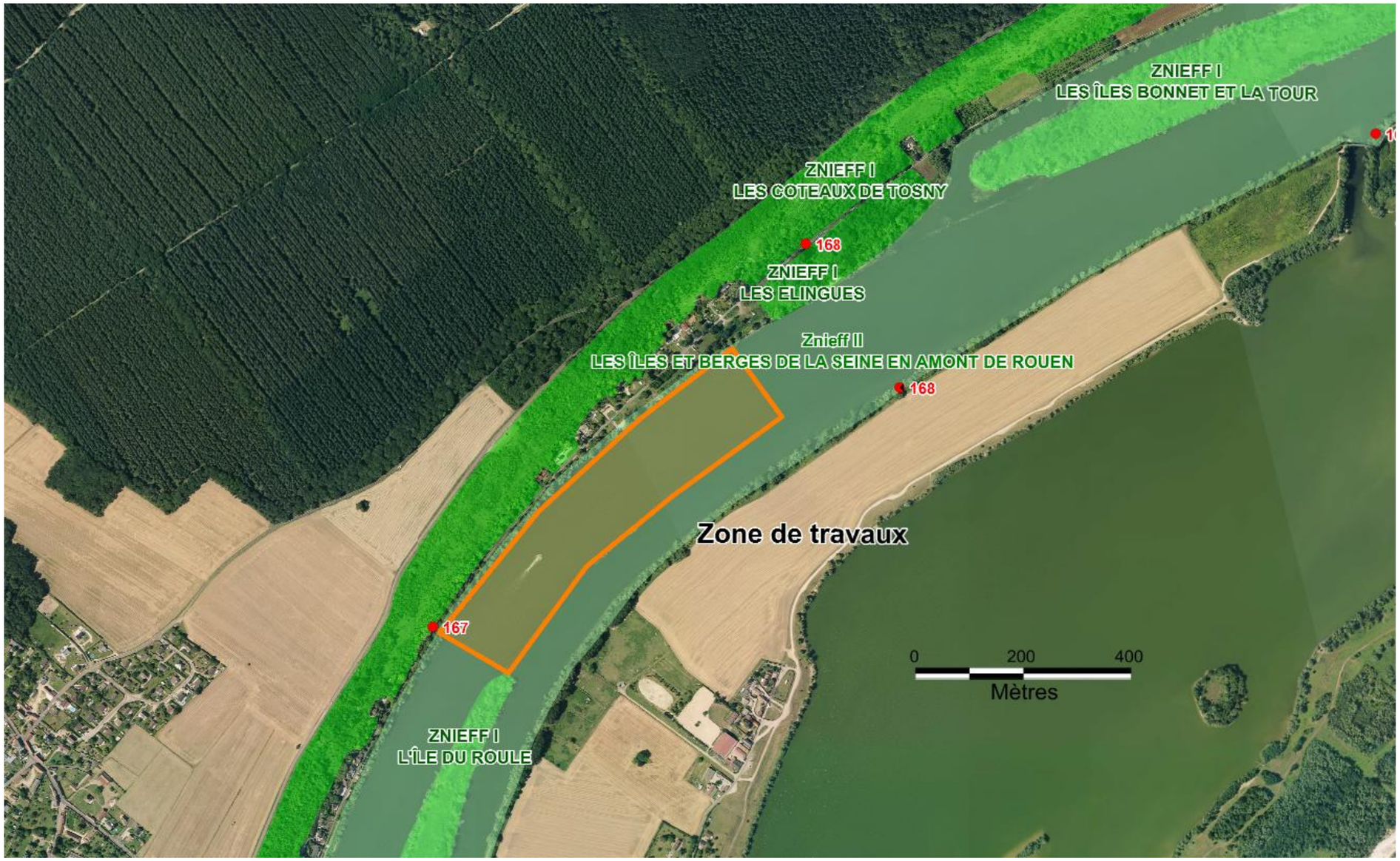
Sensibilité environnementale :

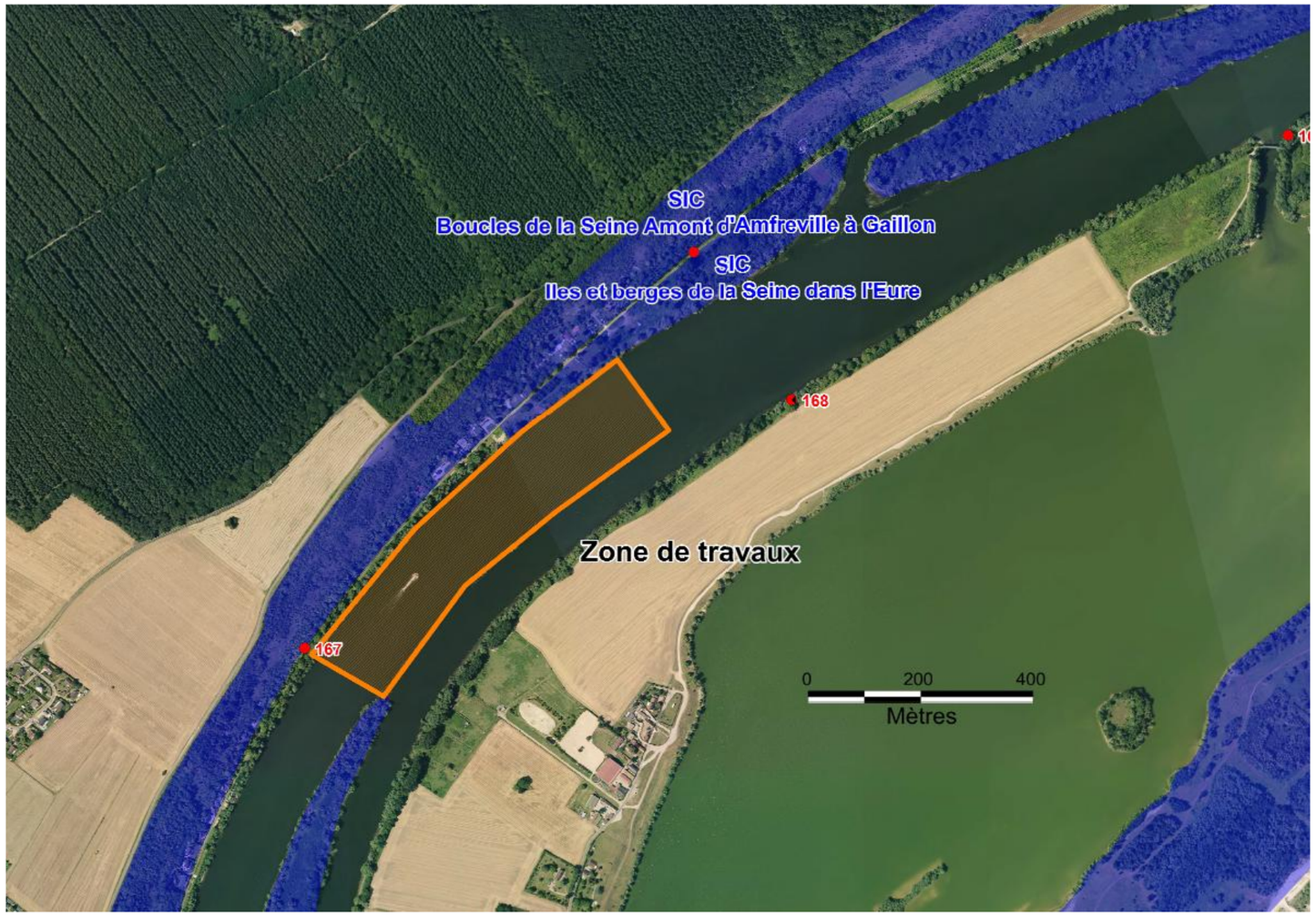
Le site classé ne pourra pas être impacté (pas de régalage, transport par barges des sédiments).

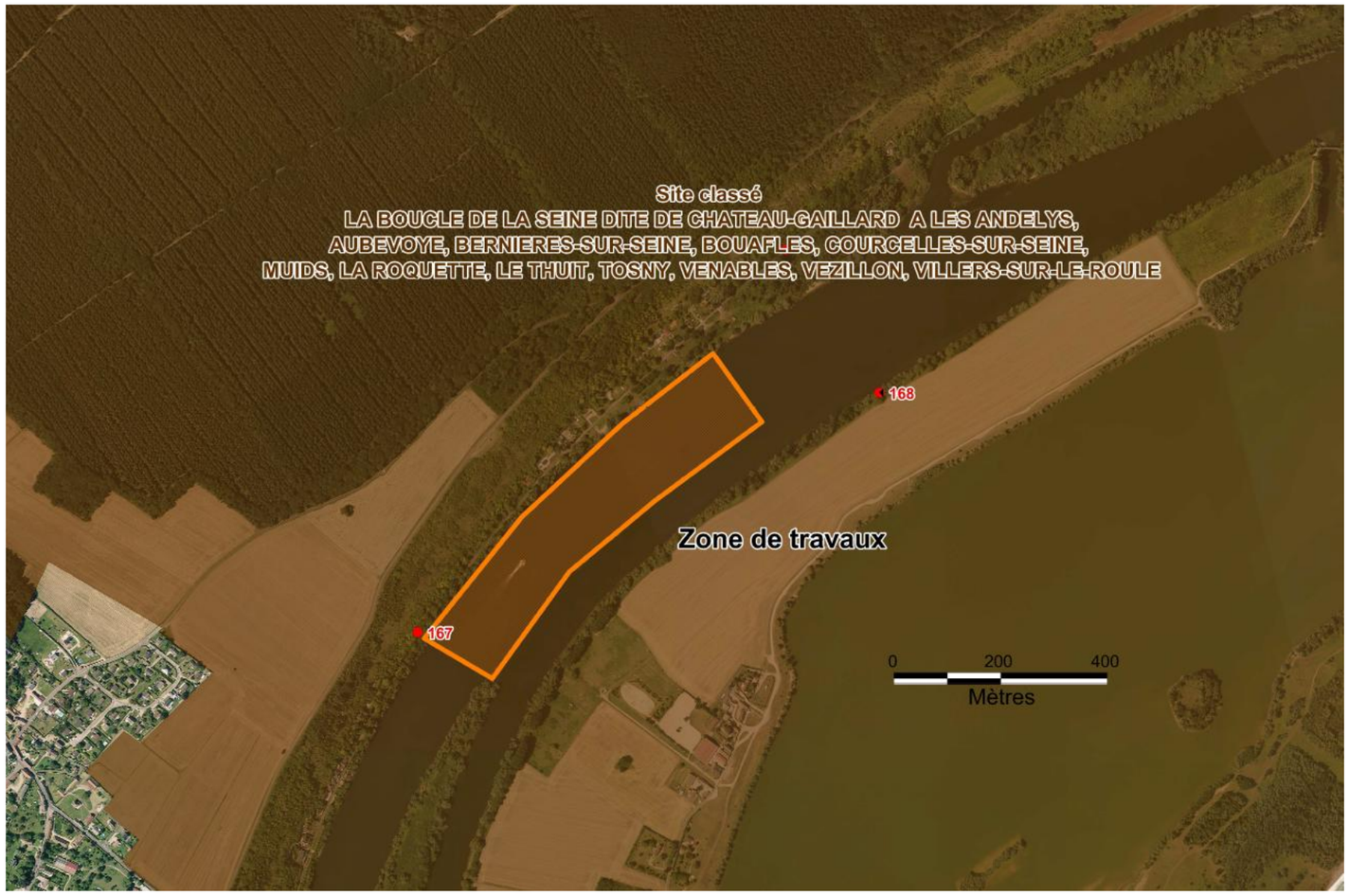
Compte tenu des nombreux enjeux environnementaux dans le secteur, le site de dragage a une forte sensibilité environnementale.

Synthèse des contraintes environnementales - cartographie




ZNIEFF I
LES ÎLES BONNET ET LA TOUR
ZNIEFF I
LES COTEAUX DE TOSNY
168
ZNIEFF I
LES ELINGUES
Znieff II
LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
168
Zone de travaux
167
ZNIEFF I
L'ÎLE DU ROULE
0
200
400
Mètres


SIC
Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon
SIC
Iles et berges de la Seine dans l'Eure
168
Zone de travaux
167
0
200
400
Mètres


Site classé
LA BOUCLE DE LA SEINE DITE DE CHATEAU-GAILLARD A LES ANDELYS,
AUBEVOYE, BERNIERES-SUR-SEINE, BOUAFLES, COURCELLES-SUR-SEINE,
MUIDS, LA ROQUETTE, LE THUIT, TOSNY, VENABLES, VEZILLON, VILLERS-SUR-LE-ROULE
168
Zone de travaux
167
0
200
400
Mètres

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement des seuils :

MES	Oxygène dissous
75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
• **Seuil d'alerte = 75 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** • **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	• **Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en œuvre d'un rideau anti-dispersion,
- Dragage en dehors des périodes du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filières de gestion

	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	3 781
- Comblement de ballastière	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK 186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n° D1/B1/12/208 du 25 avril 2012.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Aval Ile Saint-Martin RD, Vétheuil-Lavacourt	Rivière	NDLG	127,680	128,120	Moisson, Vétheuil

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au début du mois d'octobre 2025.

Techniques employées pour le dragage :

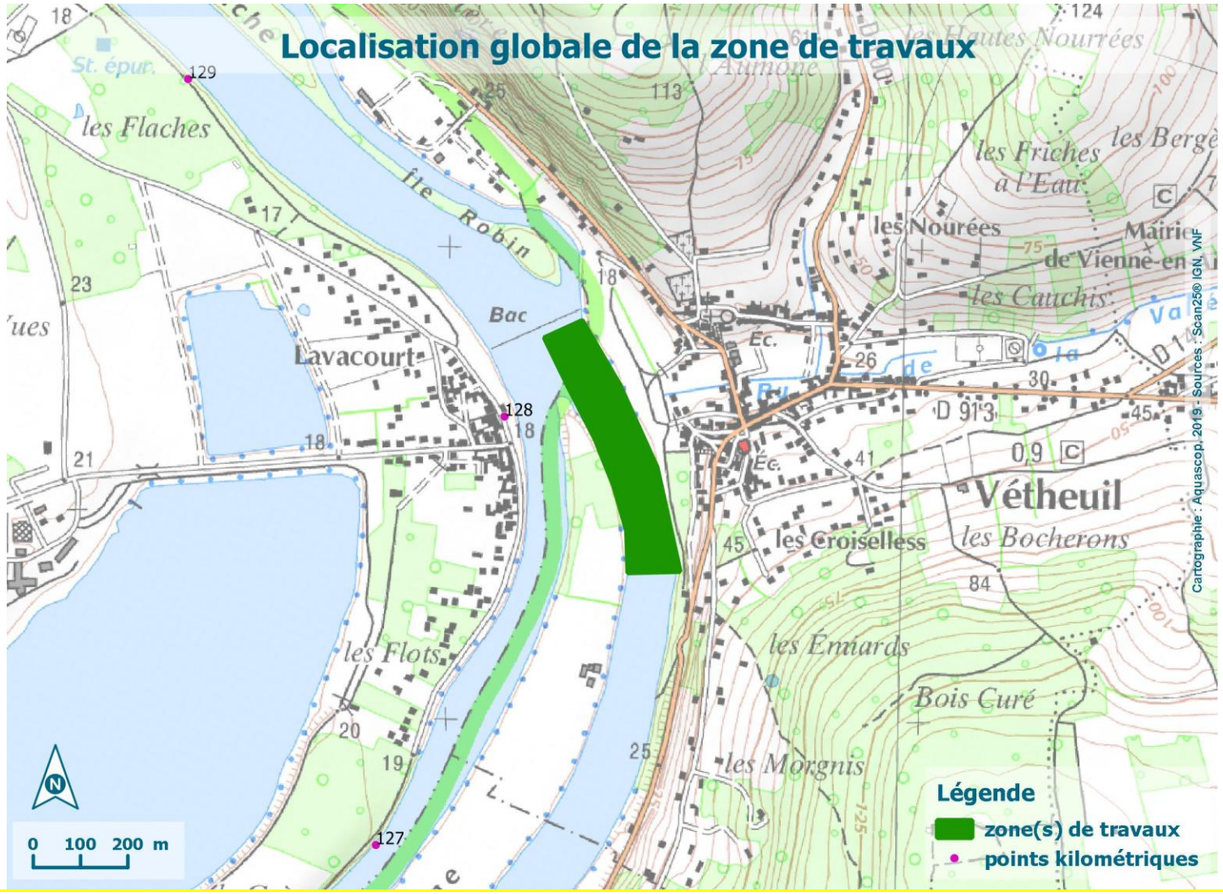
Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
816	2025-RBS-PK 127.950	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 09/04/2025.

Localisation globale de la zone de travaux



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

95PREF19990609 - PPRI Seine - approuvé en 2000

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : X

95DDT20130019 - PPR Boucle de Moisson
95PREF19840106 - R111.3 de 1987 - prescrit en 2009
approuvé en 1987

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230B	la Seine du confluent de la Mauldre (exclu) au confluent de l'Epte (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03127370 - La Seine à Méricourt 4), environ 8 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, la perche soleil et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne et le silure.

Type de berges :

Les berges sont naturelles (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères du département des Yvelines (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer, vandoise) de Andrésy à Port-Villez et de la liste 2 (alose feinte, grande alose, brochet) de Mantes-la-Jolie à Moisson.
L'arrêté relatif aux frayères du département du Val d'Oise (signé le 24/01/2013) indique la présence de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Vétheuil à la Roche-Guyon
Des frayères potentielles à brochet et vandoise ont été recensées environ 11 km en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval Ile Saint-Martin RD, Vétheuil-Lavacourt	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Oui	FR1112012 - Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	110001333 - BOUCLE DE GUERNES-MOISSON
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	if01 - BOUCLE DE MOISSON
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Oui	FR8000030 - Vexin français
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	non	
		Site classé	non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanotte et vandoise ont été recensé à la station de Méricourt.
La présence de brochet et vandoise a été signalée environ 11 km en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval Ile Saint-Martin RD, Vétheuil-Lavacourt	Possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000).

L'intérêt de la ZNIEFF des boucles de la Seine réside dans l'ensemble géomorphologique remarquable (terrasses alluviales et affleurements calcaires) qui abritent une faune et une flore d'affinité méditerranéenne à boréo-montagnarde; le site constitue un site d'hivernage majeur en Ile-de-France et un site d'importance national pour la reproduction d'une espèce limnicole.

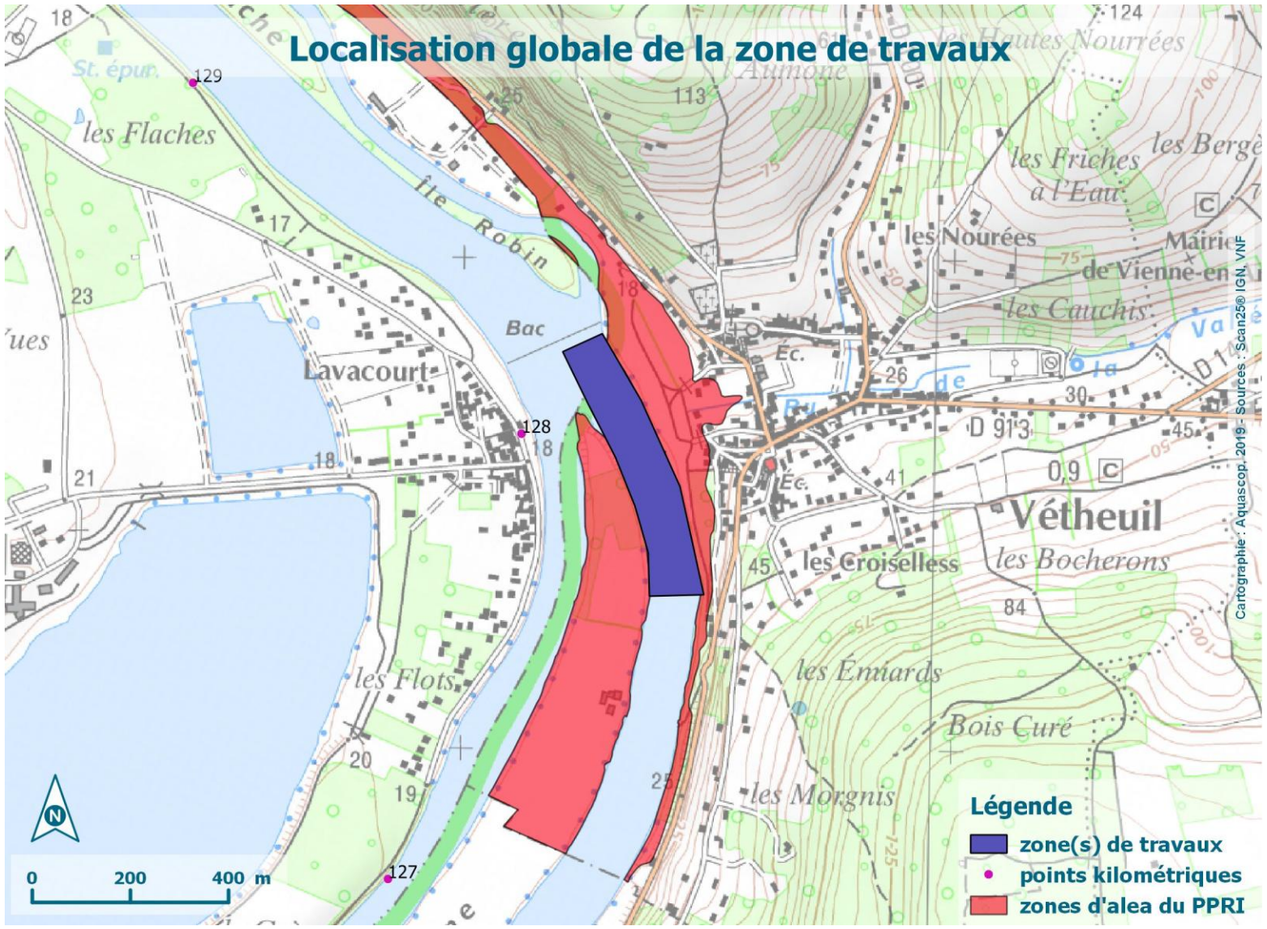
Le site Natura 2000 est situé au sein d'une boucle de la Seine, dont les habitats constituent un ensemble très favorable à l'avifaune; le site revêt une importance primordiale en Ile-de-France en raison de la présence d'habitats (dont certaines rares) qui accueillent de nombreux oiseaux (dont des oiseaux d'eau), que ce soit en période de reproduction, de migration ou en hivernage.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie.

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

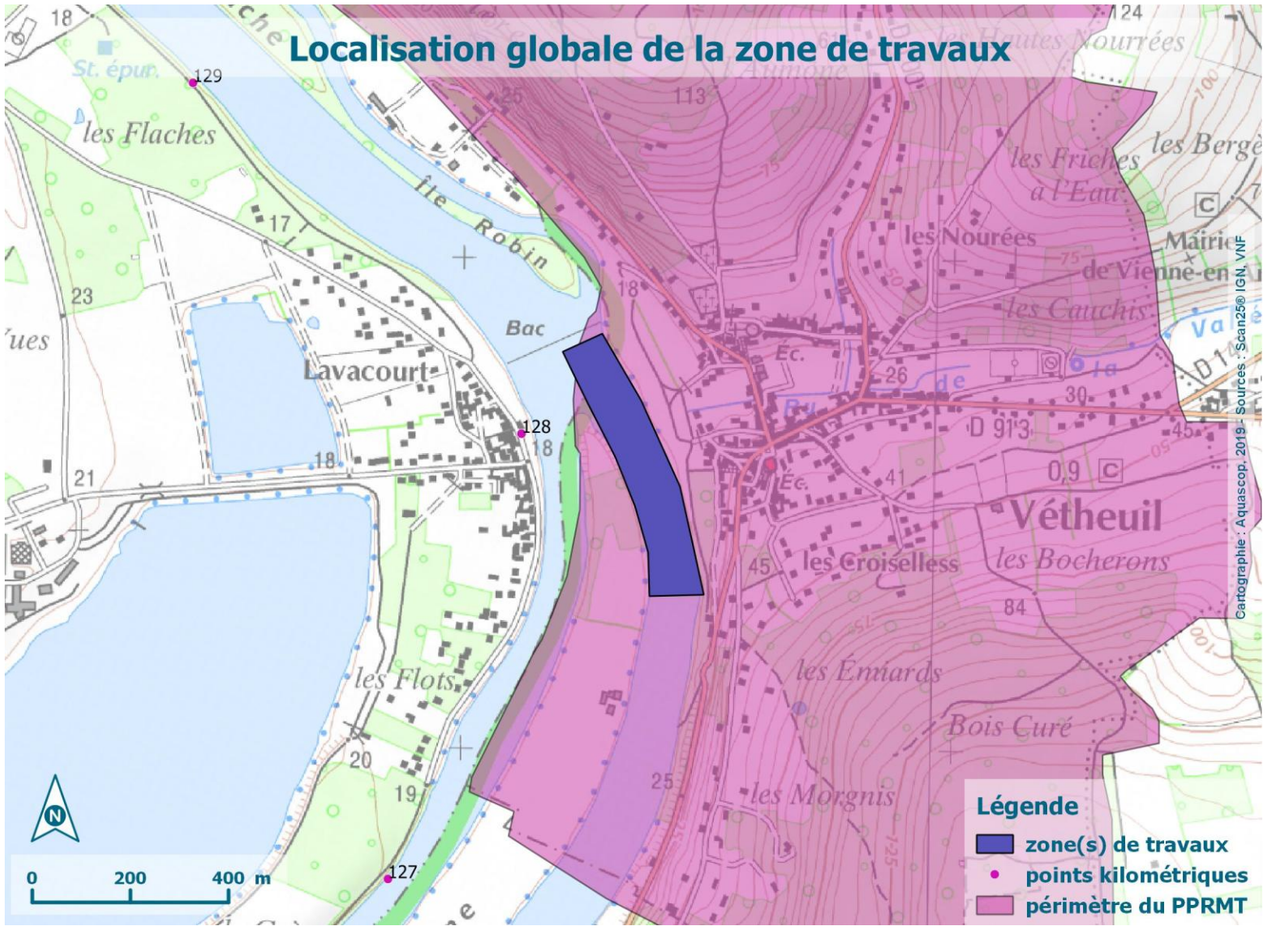
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



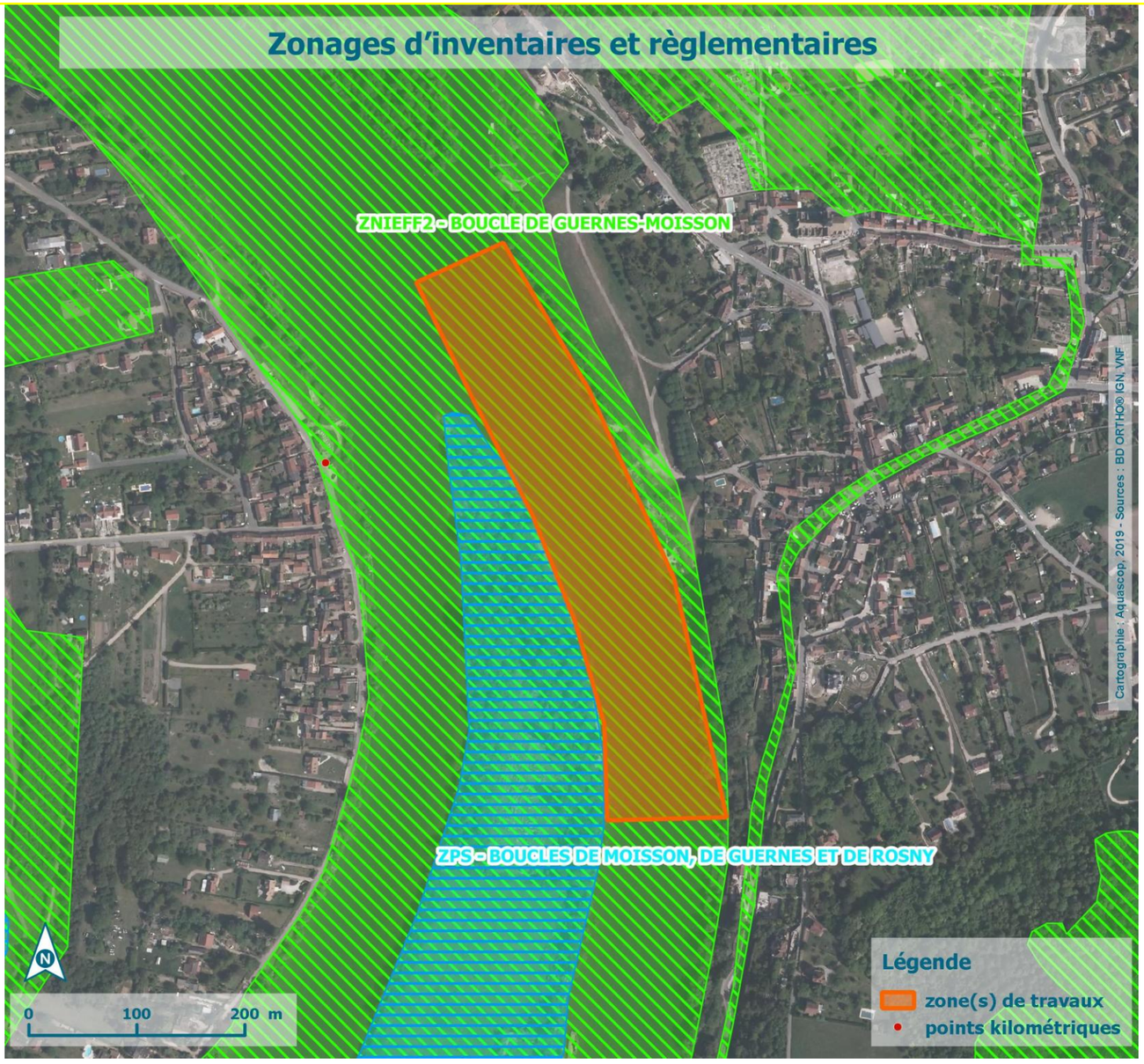
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



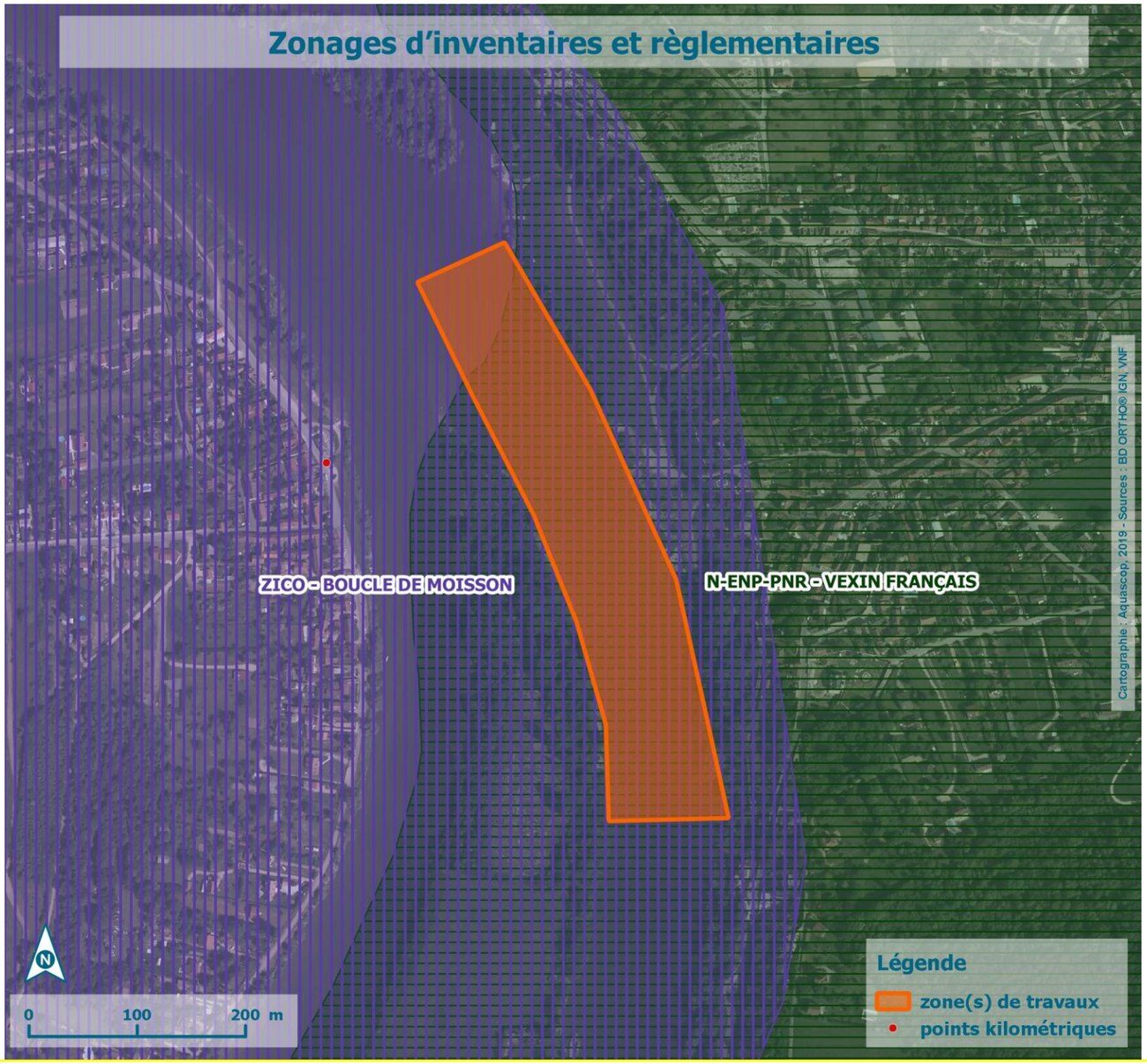
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 100 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juillet

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrière	
- Comblement de ballastière	816
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK 186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n° D1/B1/12/208 du 25 avril 2012.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Ile Saint Martin, amont ile	Rivière	NDLG	124,650	124,850	Saint-Martin-la-Garenne, Mousseaux-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus entre la fin septembre et le début octobre 2025.

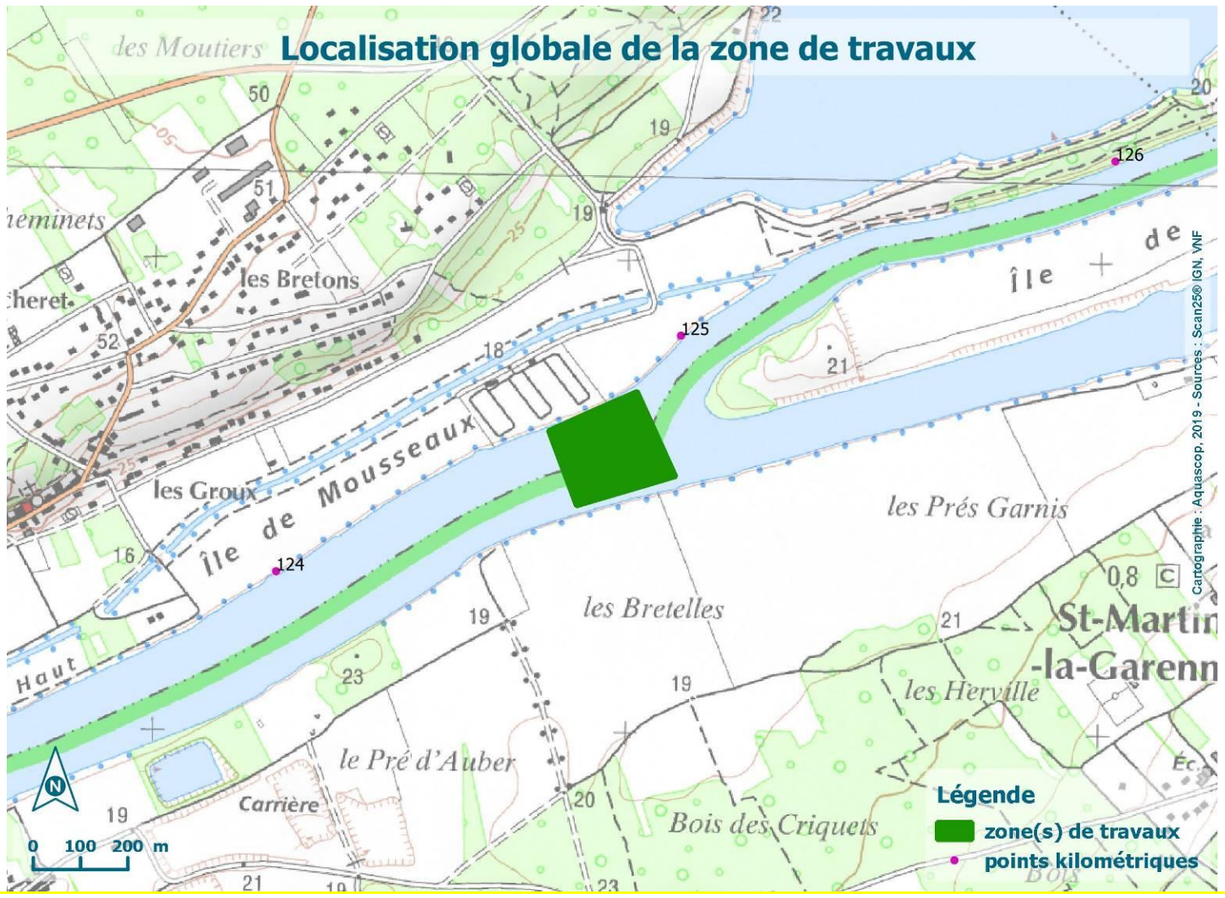
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

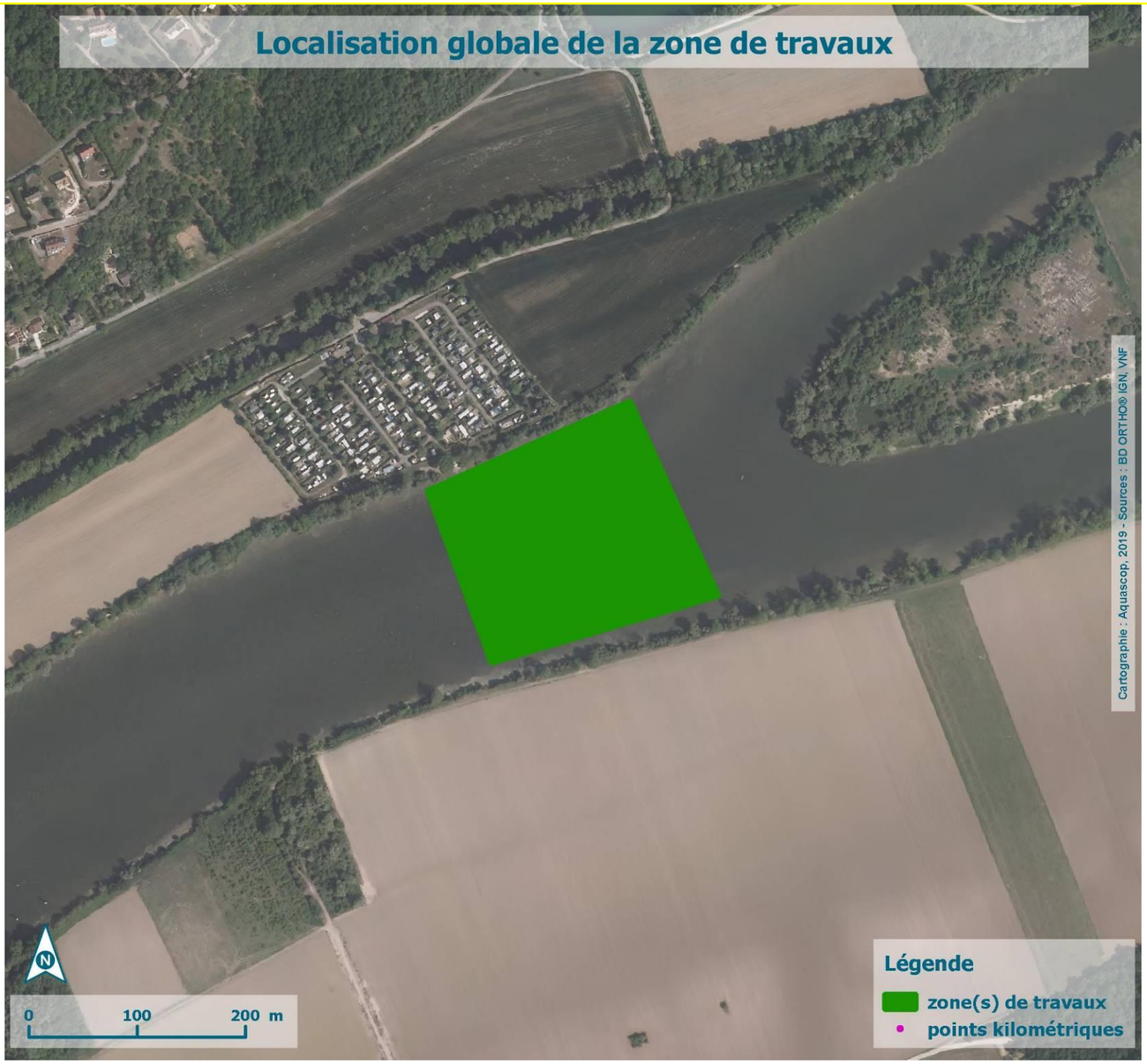
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 558	2025-RBS-PK 124.800	non	non dangereux	non	Inertes

Prélèvements réalisés le 09/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

78DDT20100014 - PPRI de la Seine et de l'Oise - Approuvé en 2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230B	la Seine du confluent de la Mauldre (exclu) au confluent de l'Epte (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Forages du camping des Groux Champ Captant de Saint-Martin-la-Garenne	souterrain souterrain	arrêté préfectoral A-14-00111 du 7 mai 2014 arrêté DUP 10-066 du 5 mars 2010
Périmètre de protection éloignée	Non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03127370 - La Seine à Méricourt 4), environ 5 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, la perche soleil et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne et le silure.

Type de berges :

Les berges sont naturelles (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères du département des Yvelines (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer, vandoise) de Andrésy à Port-Villez et de la liste 2 (alose feinte, grande alose, brochet) de Mantes-la-Jolie à Moisson.
Des frayères potentielles à brochet et vandoise ont été recensées environ 8 km en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Ile Saint Martin, amont ile	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Oui	FR1112012 - Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	110001333 - BOUCLE DE GUERNES-MOISSON
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	if01 - BOUCLE DE MOISSON
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Oui	FR8000030 - Vexin français
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote et vandoise ont été recensé à la station de Méricourt.
La présence de brochet et vandoise a été signalée environ 8 km en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Ile Saint Martin, amont ile	possible	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000). Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage souterrain.

L'intérêt de la ZNIEFF des boucles de la Seine réside dans l'ensemble géomorphologique remarquable (terrasses alluviales et affleurements calcaires) qui abritent une faune et une flore d'affinité méditerranéenne à boréo-montagnarde; le site constitue un site d'hivernage majeur en Ile-de-France et un site d'importance national pour la reproduction d'une espèce limnicole.

Le site Natura 2000 est situé au sein d'une boucle de la Seine, dont les habitats constituent un ensemble très favorable à l'avifaune; le site revêt une importance primordiale en Ile-de-France de par la présence des habitats (dont certaines rares) qui accueillent de nombreux oiseaux (dont des oiseaux d'eau), que ce soit en période de reproduction, de migration ou en hivernage.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie

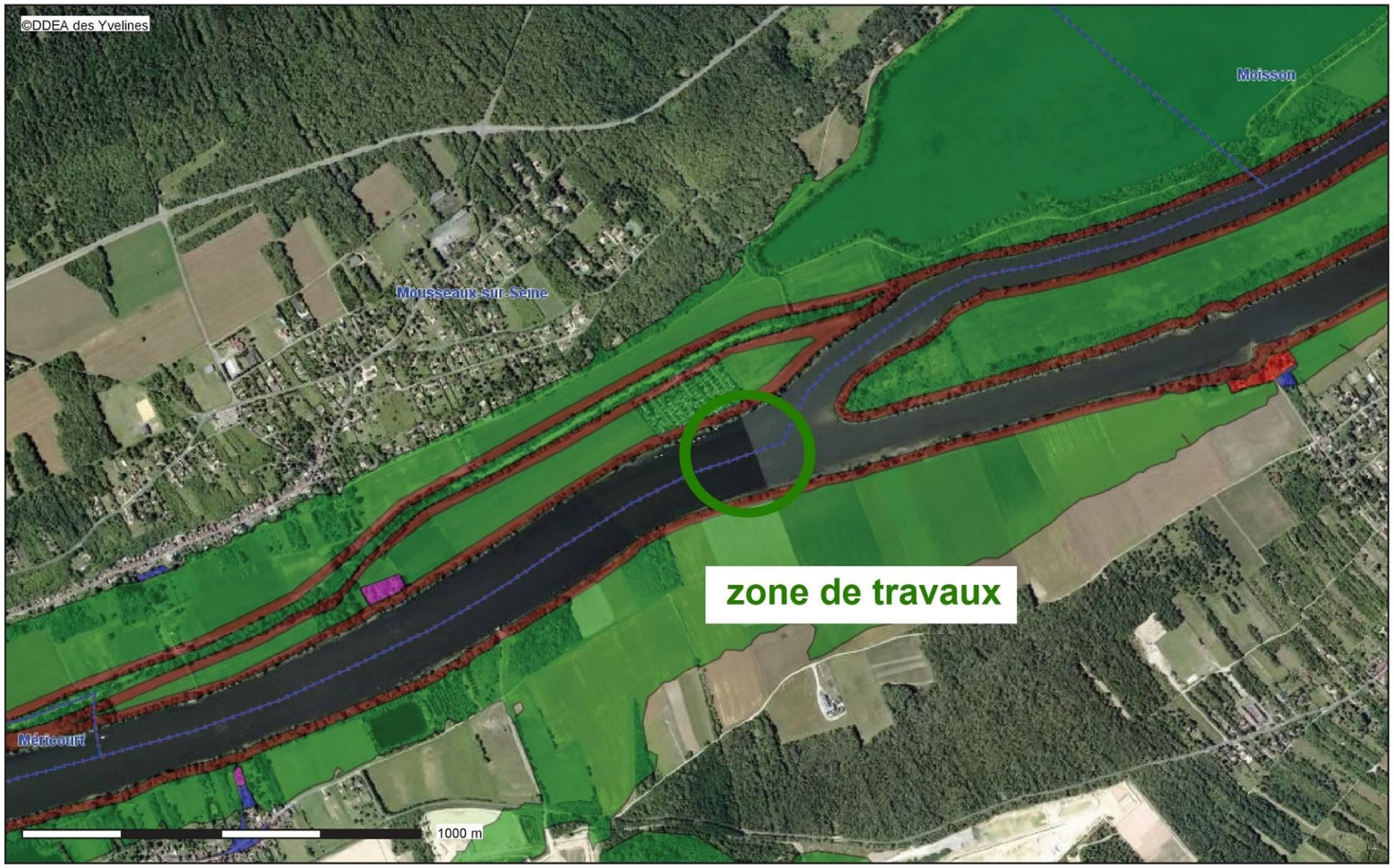
Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

La zone de travaux se trouve à moins de 100 m de périmètres de protection rapprochée de captages AEP souterrains. Les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur le captage souterrain.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines



Conception : DDT 78
Date d'impression : 03-06-2019

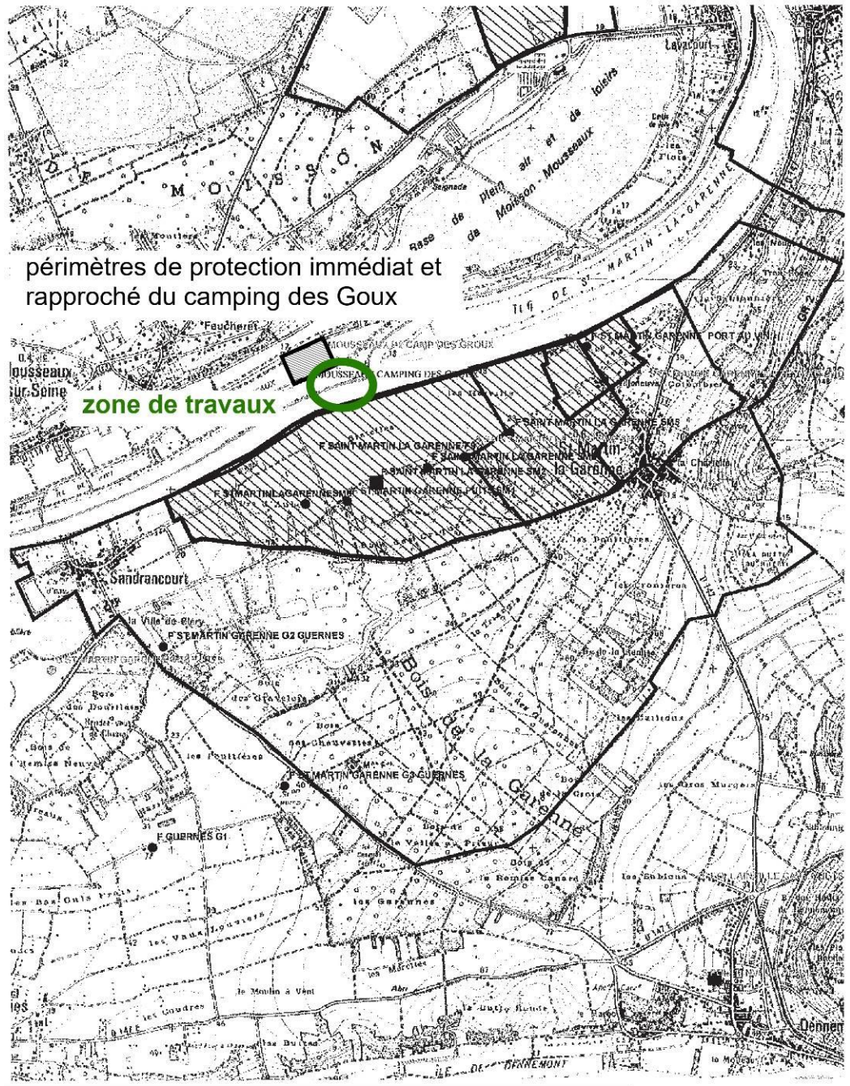
- Communes du PPRI de la Seine
- Communes des Yvelines
- Département des Yvelines (contour
- (masque de fond)
- (masque)
- Zonages réglementaires
- Zone bleue
- Zone bleue indicée
- Zone marron
- Zone rouge clair
- Zone rouge foncé
- Zone verte
- Zone verte indicée

Description :
Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).
Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)

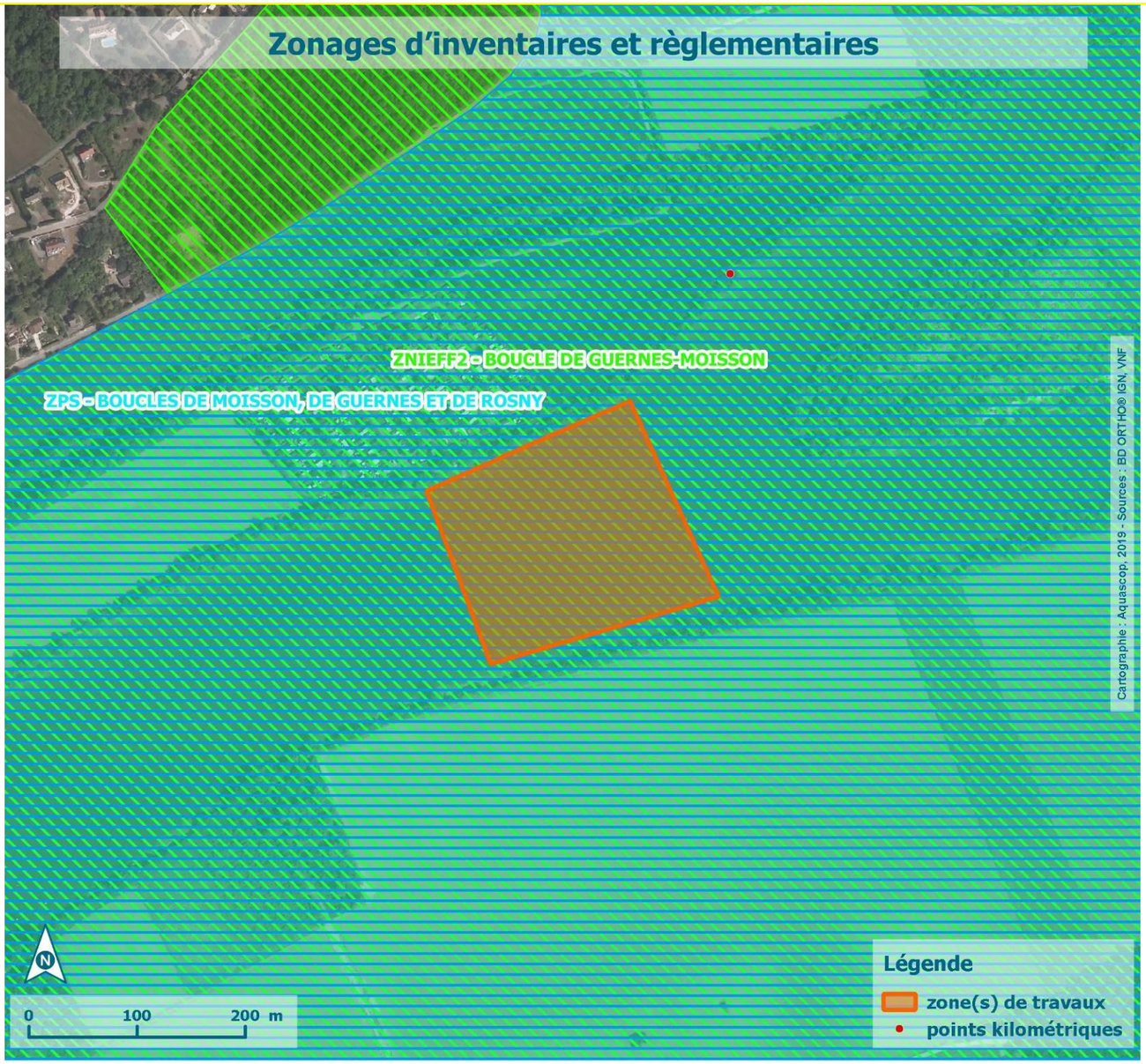
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



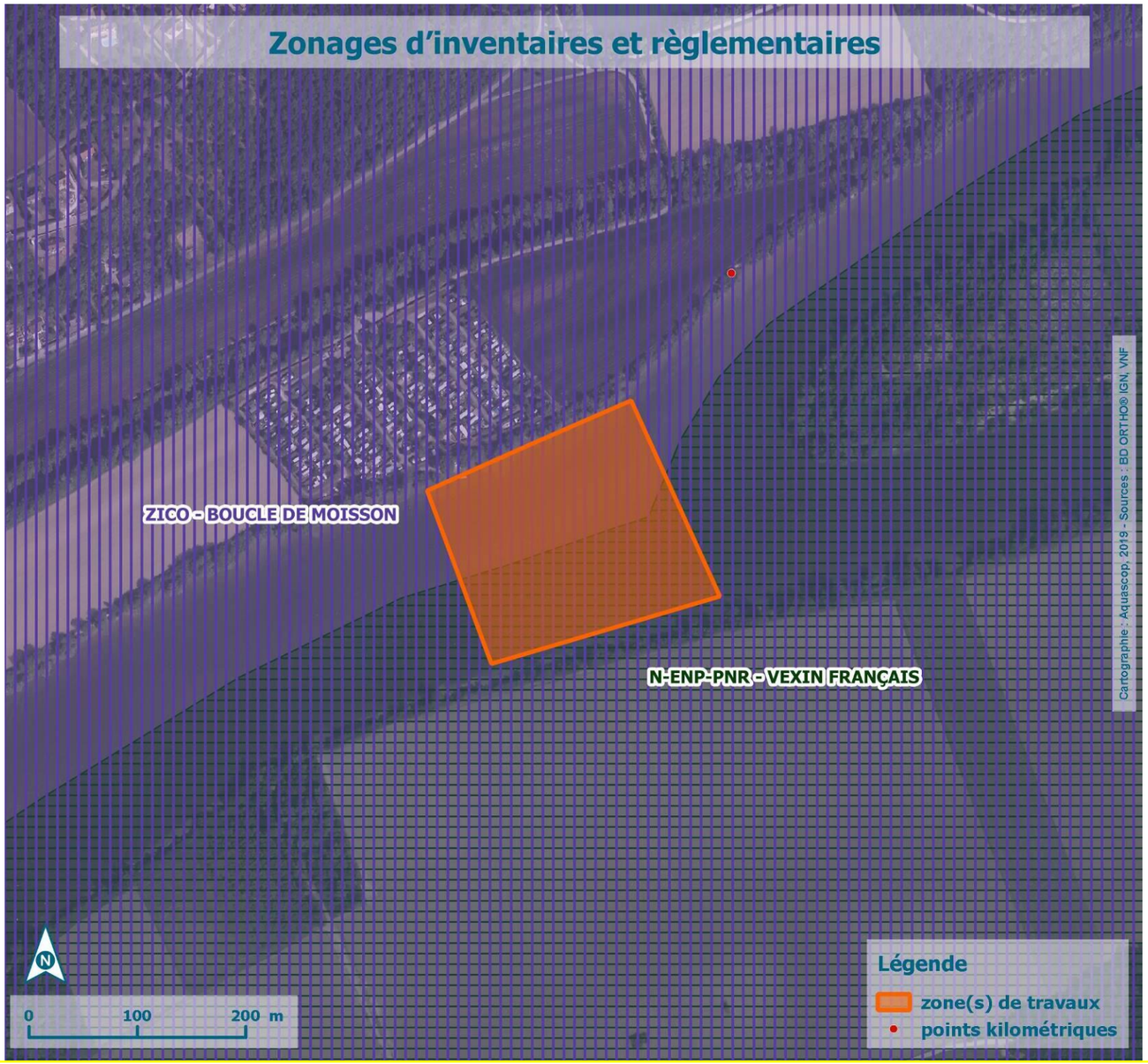
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 100 mg/L	< 4 mg/L

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin .

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	1 558
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK 186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n° D1/B1/12/208 du 25 avril 2012.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Amfreville, aval écluses	Rivière	Maritime	202,150	202,550	Pîtres, Amfreville-sous-les-Monts

Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront en novembre 2025.

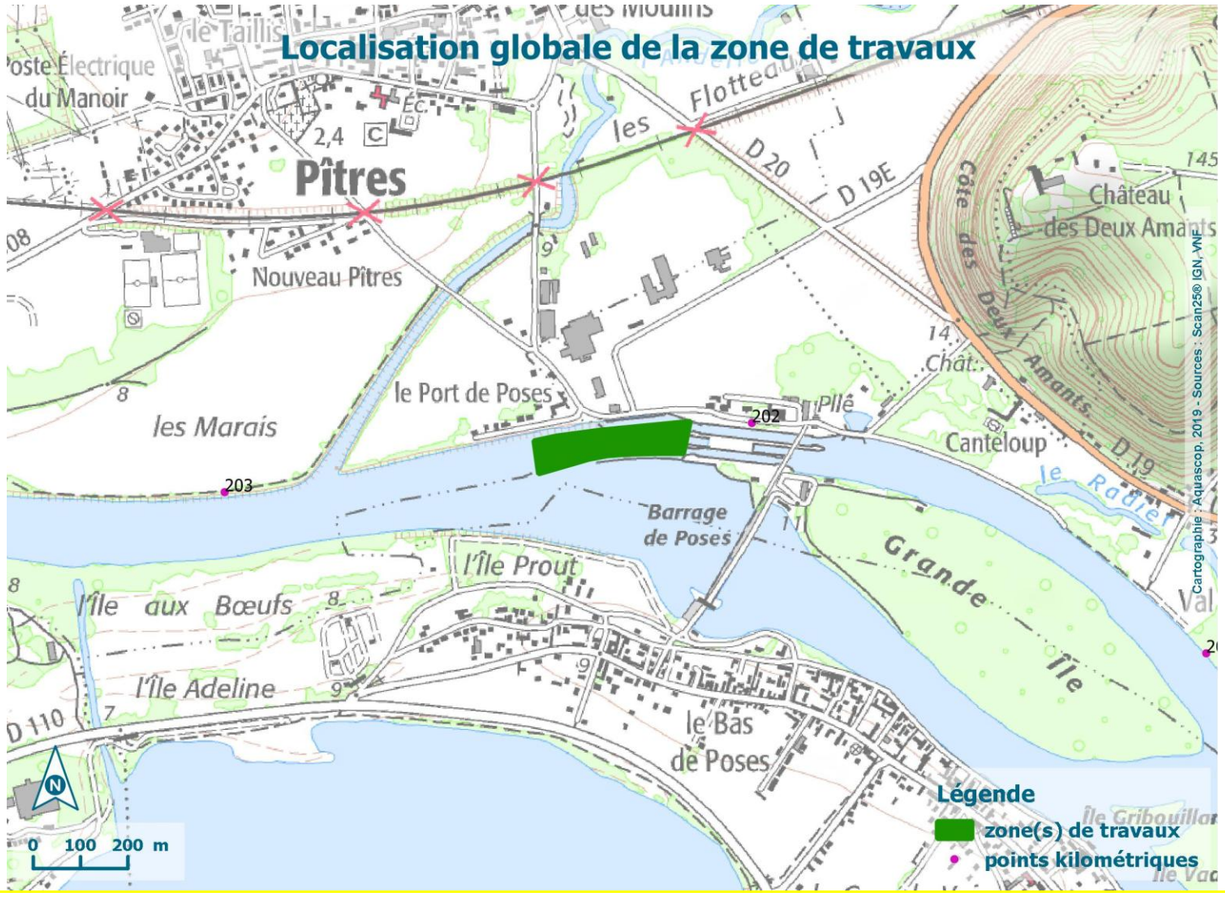
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 469	2025-RBS-PK 202,200	Oui	Non dangereux	Oui	Non inertes

Prélèvements réalisés le 10/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

27DDT20010003 - PPR - Boucle de Poses - approuvé en 2002

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230C	La Seine du confluent de l'Epte (inclus) au confluent de l'Andelle (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 500 m en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne la tanche et le goujon.

Type de berges :

Les berges sont constituées de palplanches métalliques.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le cours principal de la Seine n'est pas concerné par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure (signé le 15/02/2013).Des frayères potentielles à lamproie de planer, brochet, vandoise et chabot ont été recensées dans le secteur (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Aucune frayère à brochet - potentielle ou avérée - n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (FDPPMA27, 2014, Etude du brochet en Seine).
Dans la zone de travaux, la présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amfreville, aval écluses	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230031154 - LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	hn02 - BOUCLE DE POSE ET DE MUIDS
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote, brochet et vandoise ont été recensé à la station de Poses.
La présence de lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise a été signalée dans le secteur (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amfreville, aval écluses	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, ZICO).

L'intérêt de la ZNIEFF des Iles et berges de la Seine réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

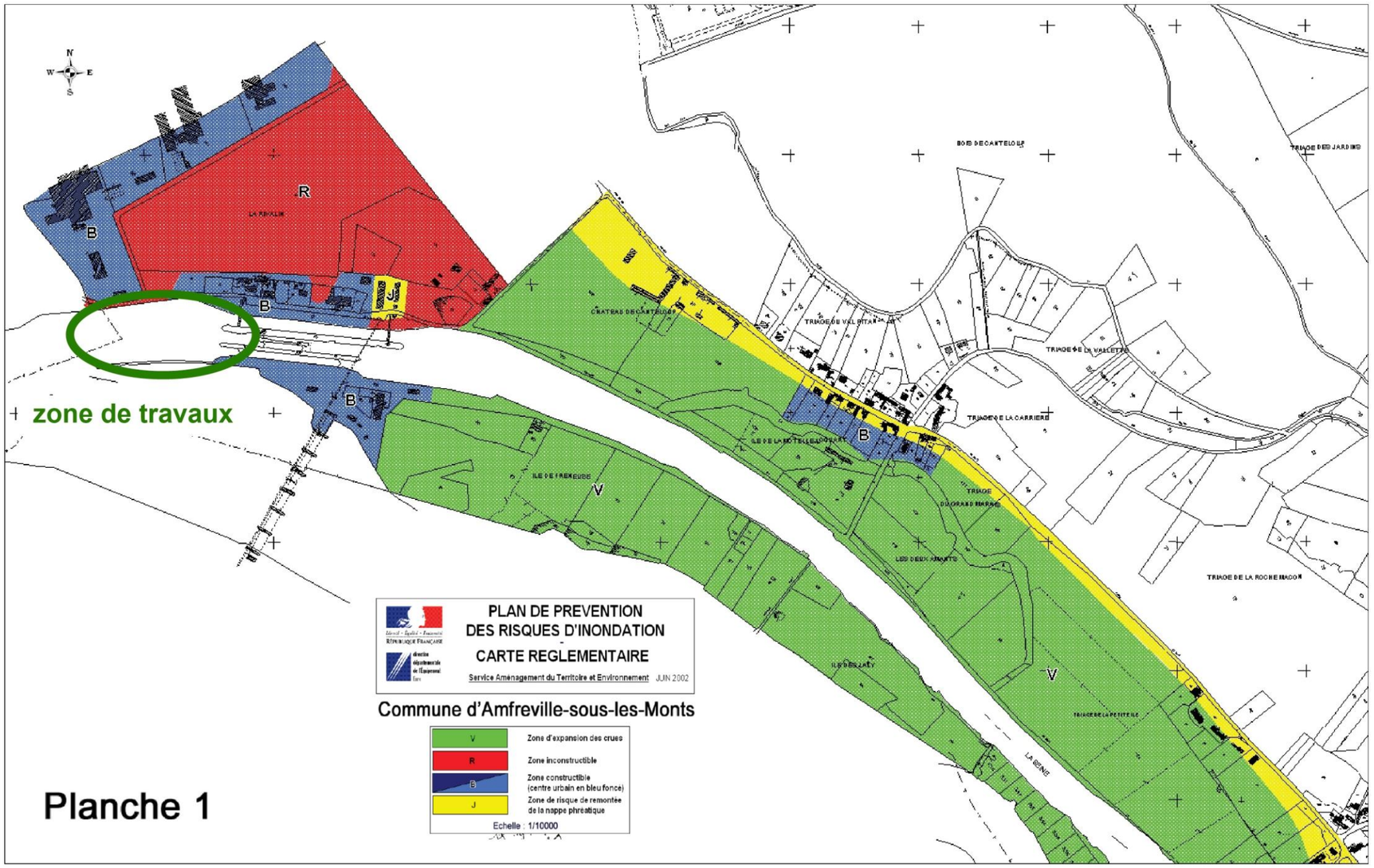
Le site des Boucles de Poses et de Muids est reconnu comme d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux, et en particulier les oiseaux d'eau.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

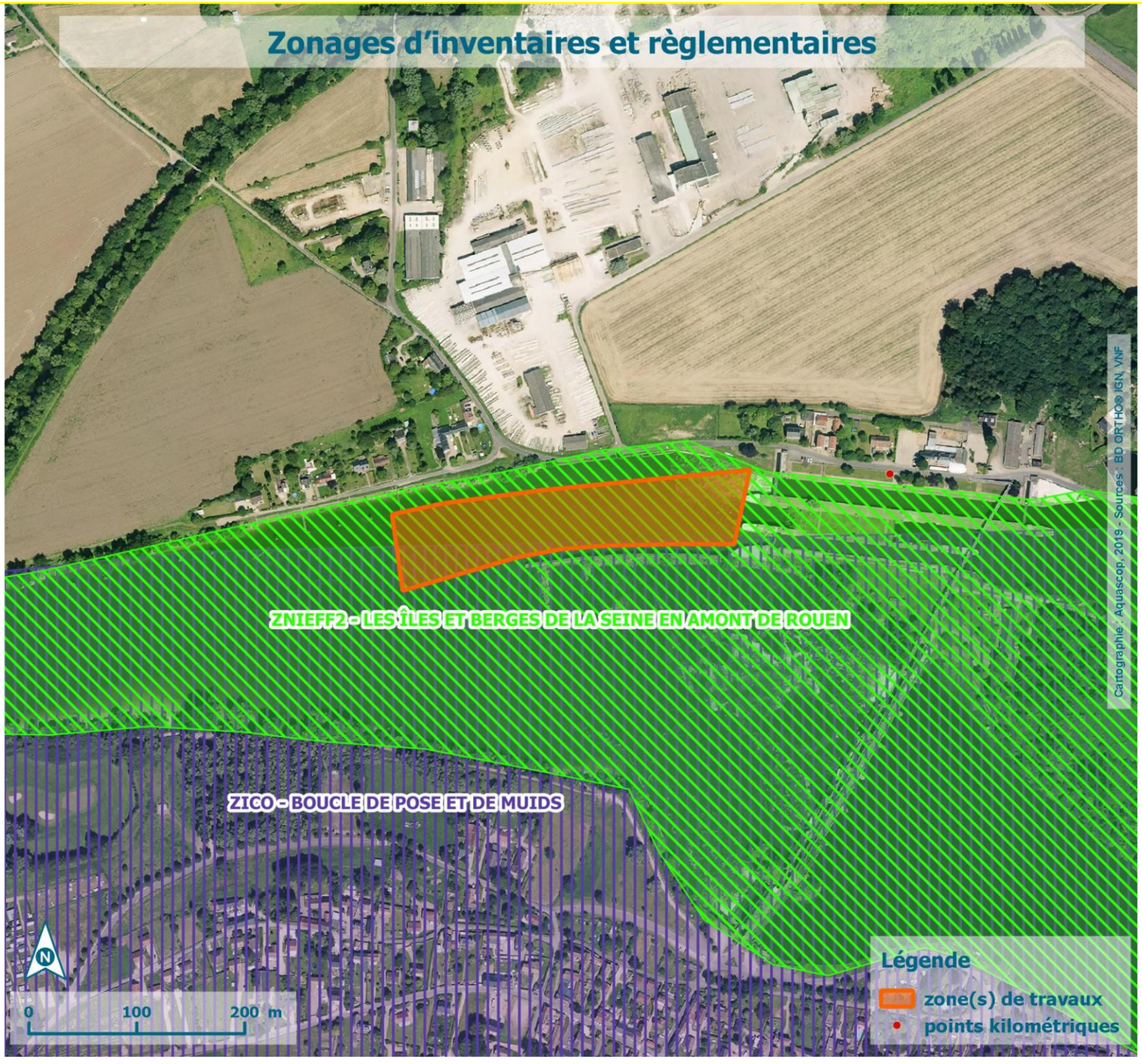
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
Seuil d'alerte = 75 mg/L ; **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	**Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	1 469

Localisation du site :

Traitement dans l'installation SOLVALOR à Sotteville-lès-Rouen. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 22 janvier 2018).

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	Pk début	Pk fin	Communes
Seine Aval	Amfreville, garage à bateaux aval RD	Rivière	Maritime	202,150	202,410	Amfreville-sous-les-Monts, Pîtres

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus au mois de novembre 2025.

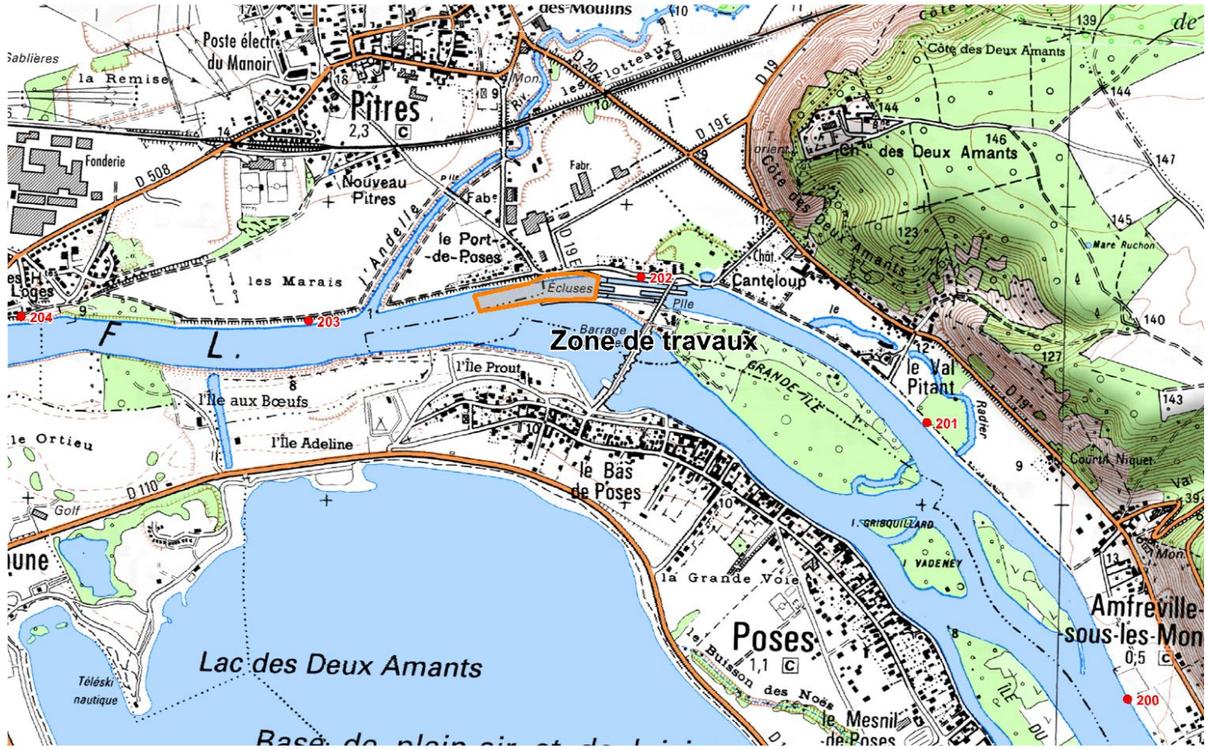
Techniques employées pour le dragage :

Le dragage sera mécanique. Il sera réalisé à la pelle mécanique ou à la drague à godets.

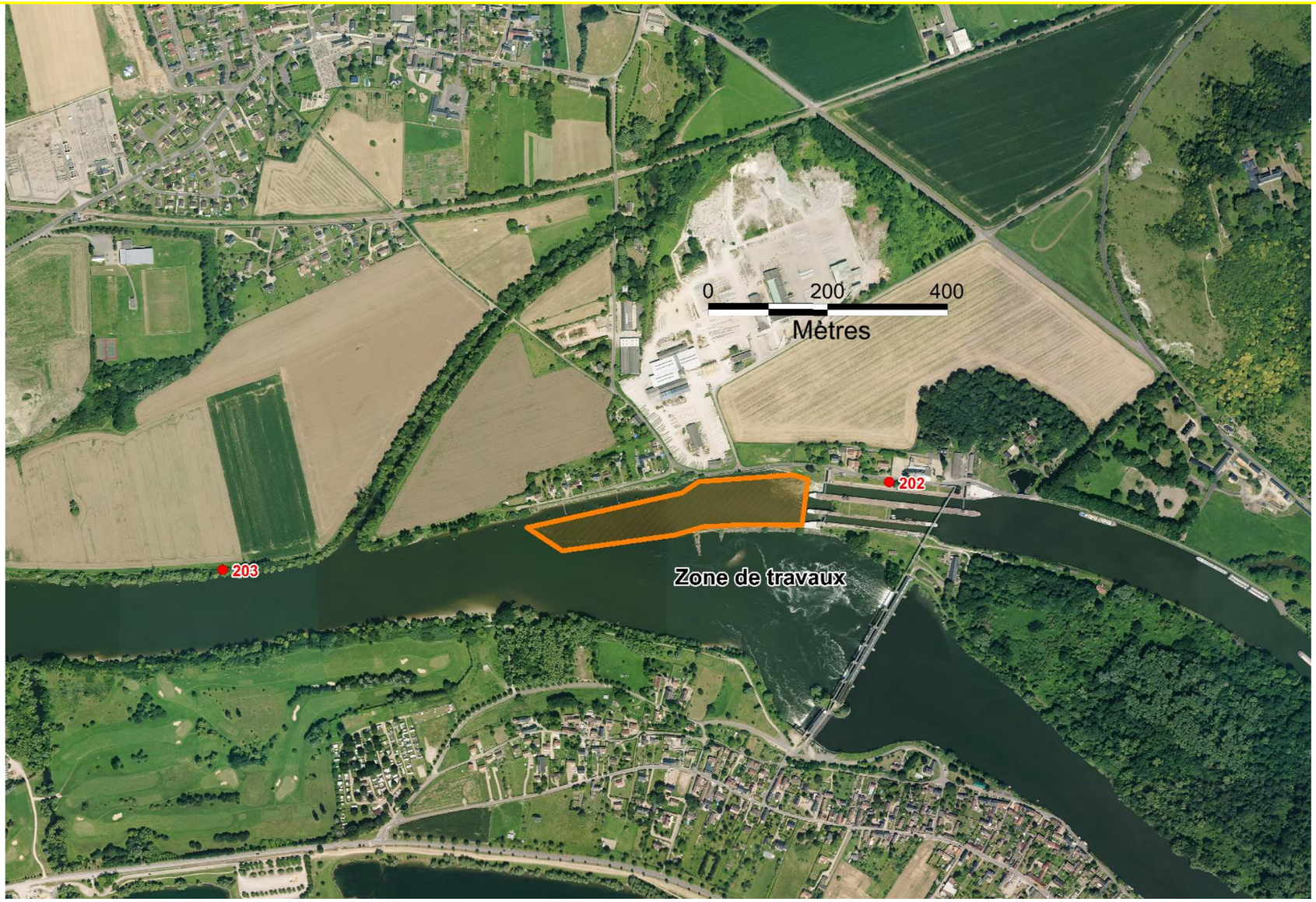
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP14 : sédiment écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
939	2024-RBS-PK 202.450	non	non dangereux	non	Non dangereux non inertes

Prélèvements réalisés le 24/04/2024.



Localisation exacte des travaux - cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	X
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	X
	◦ Rural	X
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
PPRI de la Seine
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :
La zone de dragage est en secteur inondable.

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	Etat chimique (objectif)	Etat écologique (objectif)	Echéance	Etat chimique (actuel)	Etat écologique (actuel)
FRHR230C	Seine (du confluent de l'Epte au confluent de l'Andelle)	Eaux superficielles	Bon état	Bon potentiel	2027	Mauvais	Médiocre

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non	-	-	
Périmètre de protection rapprochée	non	-	-	
Périmètre de protection éloignée	non	-	-	

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

La Seine est classée dans un contexte piscicole intermédiaire. L'état fonctionnel est considéré comme dégradé en lien avec la présence de nombreux barrages. Les effectifs sont déficitaires sur l'ensemble du cours d'eau
La zone de dragage est située à proximité de la station de Poses (03270051). Les dernières données de la station de Poses datent d'octobre 2013. Les principales espèces présentes sont le gardon, la perche et l'anguille.
D'autres espèces comme le chevaine et l'ide mélanote sont également recensées. (www.image.eaufrance.fr).

Type de berges :

À proximité de la zone à draguer, il s'agit de berges en palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – Pk concerné – espèces identifiées :

D'après l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure, la Seine n'est pas considérée comme zone de frayères dans ce secteur. En revanche, l'Andelle, donc la confluence avec la Seine a lieu à 100 m en aval du dragage est mentionnée comme zone de frayères potentielles pour les espèces de catégorie 1 (Chabot, Lamproie de planer, de rivière et marine, saumon atlantique, Truite de mer et Vandoise).
La fédération de pêche de l'Eure a identifié différentes zones de frayères potentielles pour le brochet. Aucune de ces zones ne se trouve à proximité de cette opération.

Compte-tenu des éléments ci-dessus, la présence de frayère dans cette zone est considérée comme possible (à 100m en aval).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval des écluses d'Amfreville et garage à bateaux	Ecologie	ZPS	Non	
		ZNIEFF 1	Non	
		ZNIEFF 2	Oui	Les Îles et berges de la Seine en amont de Rouen
		ZICO	Oui	Boucle de Poses et de Muids
		Arrêté protection de biotope	Non	
		SIC	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Les falaises de l'Andelle et de la Seine
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais présente sur les listes rouges françaises et mondiales, en danger critique d'extinction) et le chabot.
Les habitats et zones de reproduction de ces espèces sont protégés. Leur destruction est interdite.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval des écluses d'Amfreville et garage à bateaux	Possible (à 100m en aval)	Oui	oui	Non

Sensibilité environnementale :

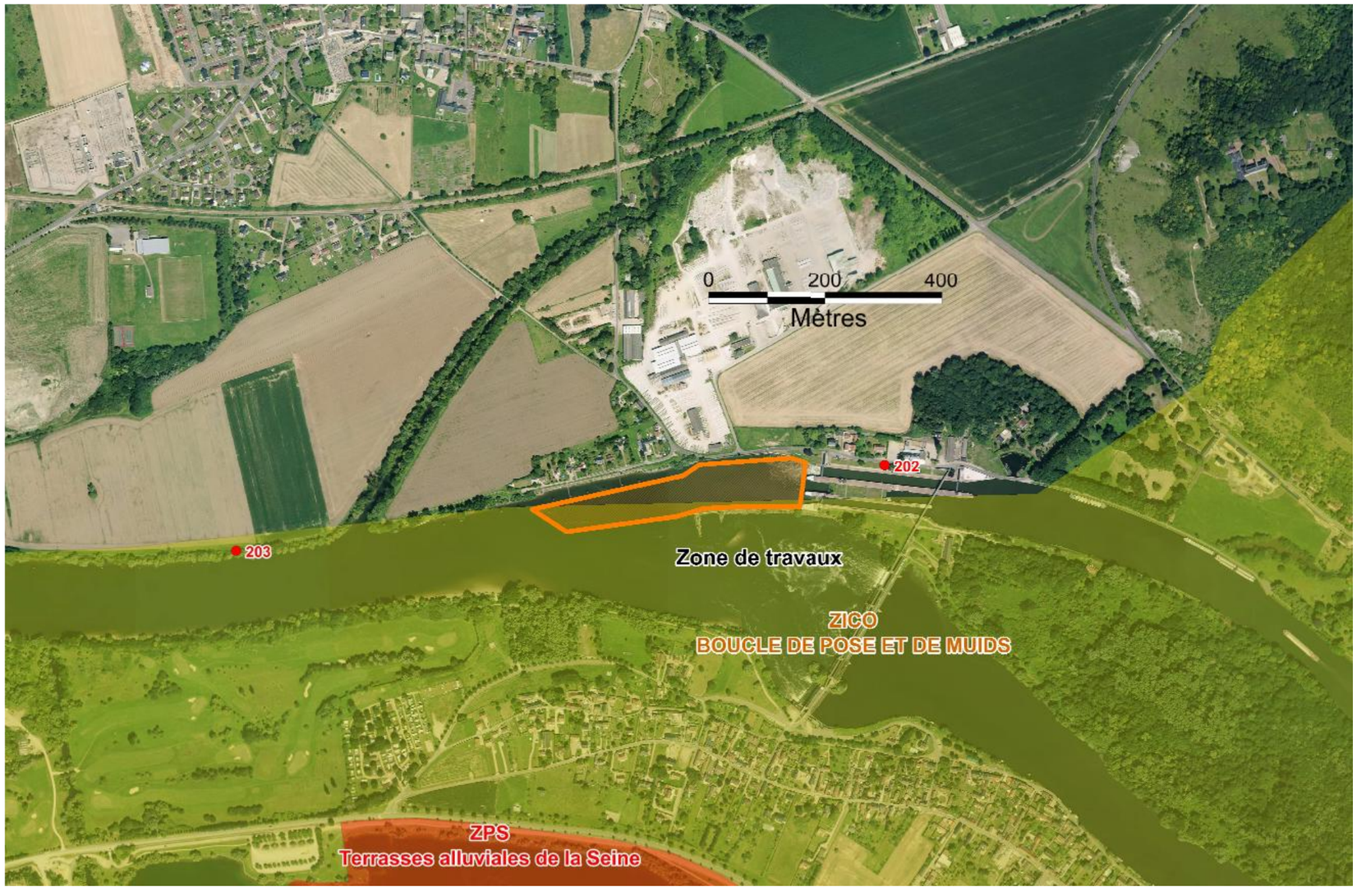
Le SIC « Iles et Berges de la Seine dans l'Eure » est situé à proximité à 100 m de la zone à draguer. Aucune modification du paysage n'aura lieu (entretien sous fluvial, pas de régalage), le site inscrit ne sera donc pas impacté.
La Znieff II concerne un linéaire de 90 km. D'aprés l'INPN, 3 types de milieux de haut intérêt patrimonial sont rencontrés :

- les milieux aquatiques et les vasières: particulièrement développé en aval du barrage de Poses,
- les groupements de hautes herbes du bord des eaux qui se développent assez largement sur les berges non endiguées;
- les boisements alluviaux: milieux relictuels par rapport aux boisements naturels qui devaient exister historiquement.

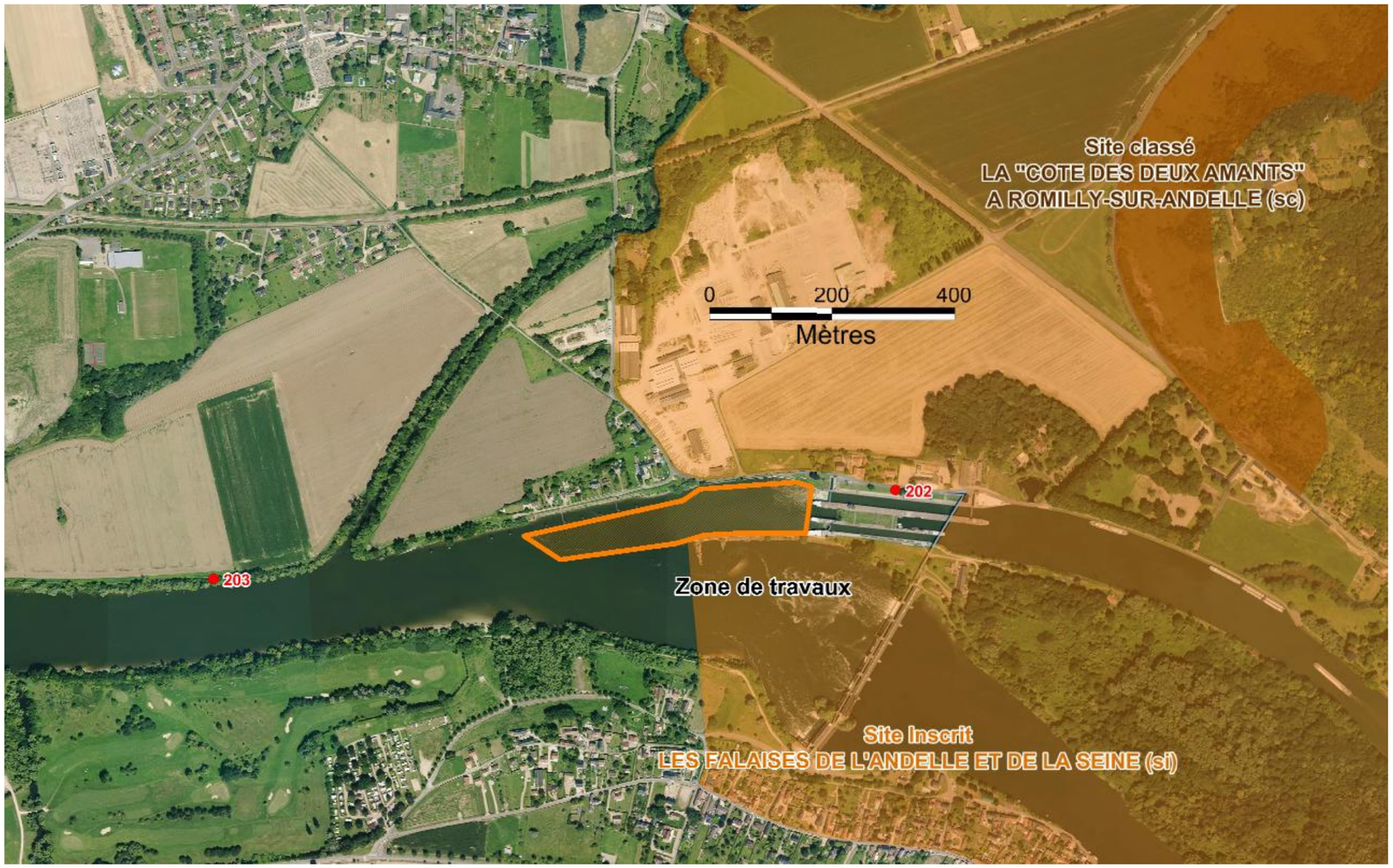
La zone de dragage n'est concernée par aucun de ces milieux (berges en palplanches, proximité immédiate d'ouvrages, etc.). La Znieff II ne sera donc pas impactée.

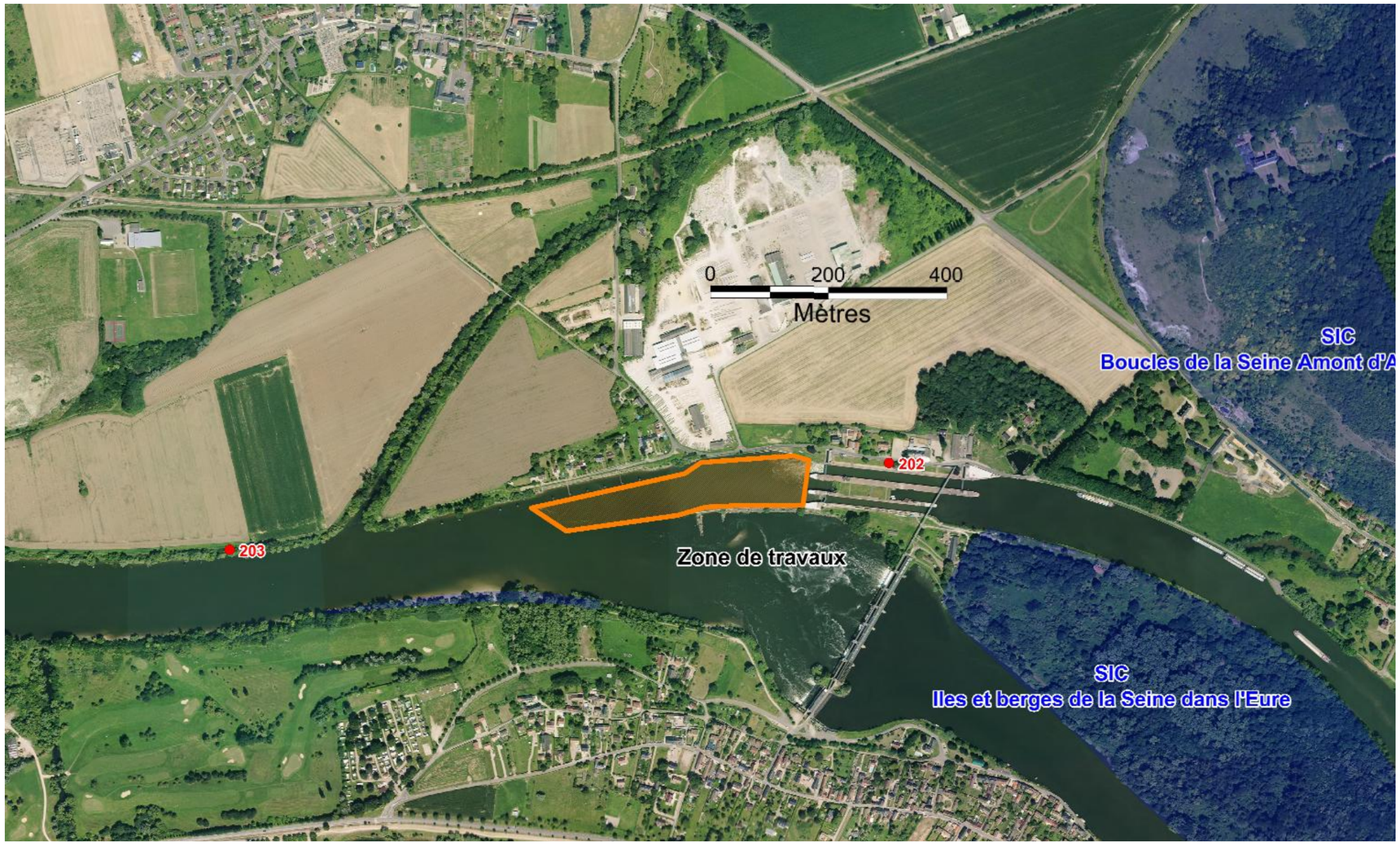
Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale.

Synthèse des contraintes environnementales - cartographie




ZNIEFF I
LES COTEAUX D'AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS
0
200
400
Mètres
Znieff II
LA CÔTE D'ANFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, LA FORÊT DE BACQU
202
203
Zone de travaux
Znieff II
LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
ZNIEFF I
LA GRANDE ÎLE A POSES ET AMFREVILLE-SOUS-LES MONTS


Site classé
LA "COTE DES DEUX AMANTS"
A ROMILLY-SUR-ANDELLE (sc)
0
200
400
Mètres
202
203
Zone de travaux
Site Inscrit
LES FALAISES DE L'ANDELLE ET DE LA SEINE (si)


0
200
400
Mètres
SIC
Boucles de la Seine Amont d'A
202
203
Zone de travaux
SIC
Iles et berges de la Seine dans l'Eure

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement des seuils de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
Seuil d'alerte = 75 mg/L ; **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	**Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en œuvre d'un rideau anti-dispersion,
- Dragage en dehors des périodes du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filières de gestion

	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	939

Localisation du site :

Traitement dans l'installation SOLVALOR à Sotteville-lès-Rouen. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 22 janvier 2018).

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Ile Vadney, amont	Rivière	Poses	200,500	200,700	Amfreville-sous-les-Monts, Poses

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en novembre 2025.

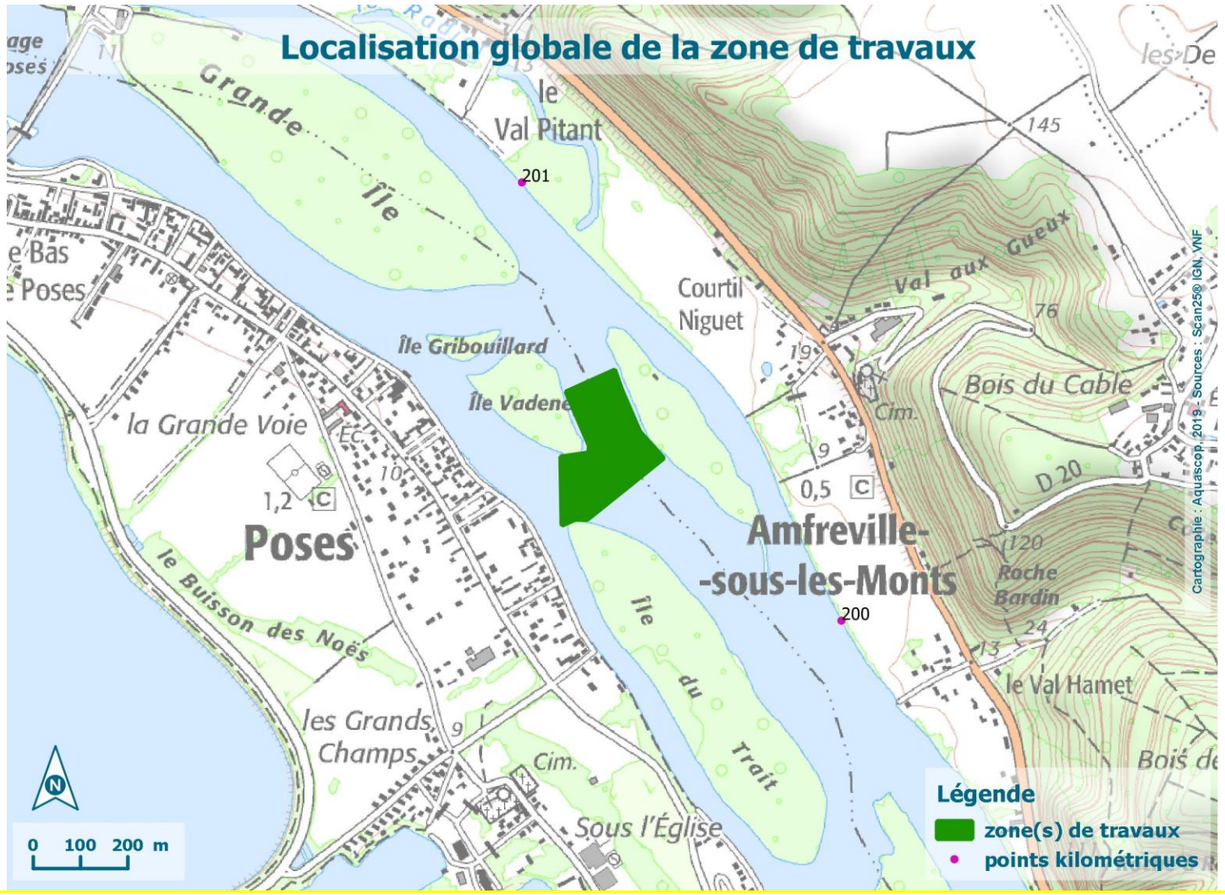
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
266	2024-RBS-PK 200,600	non	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 24/04/2024.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

27DDT20010003 - PPR - Boucle de Poses - approuvé en 2002

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230C	La Seine du confluent de l'Epte (inclus) au confluent de l'Andelle (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 2 km en aval de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne la tanche et le goujon.

Type de berges :

Les berges sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le cours principal de la Seine n'est pas concerné par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure (signé le 15/02/2013).
Des frayères potentielles à lamproie de planer, brochet, vandoise et chabot ont été recensées dans le secteur (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Aucune frayère à brochet - potentielle ou avérée - n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (FDPPMA27, 2014, Etude du brochet en Seine).
Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amont Ile Vadney, RG	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230031154 - LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	230030960, 230030959, 230030961 - L'ÎLE D'AMFREVILLE, LES ÎLES VADENET ET GRIBOUILLARD, L'ÎLE DU TRAIT
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	hn02 - BOUCLE DE POSE ET DE MUIDS
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Oui	FR2302007 - Iles et berges de la Seine dans l'Eure
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote, brochet et vandoise ont été recensé à la station de Poses.
La présence de lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise a été signalée dans le secteur (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont Ile Vadney, RG	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO).

L'intérêt du site SIC et de la ZNIEFF des Iles et berges de la Seine réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

L'intérêt des ZNIEFF des iles d'Amfreville, de Vadenet et Gribouillard, du Trait réside dans la présence d'espèces végétales et d'oiseaux patrimoniales.

Le site des Boucles de Poses et de Muids est reconnu comme d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux, et en particulier les oiseaux d'eau.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

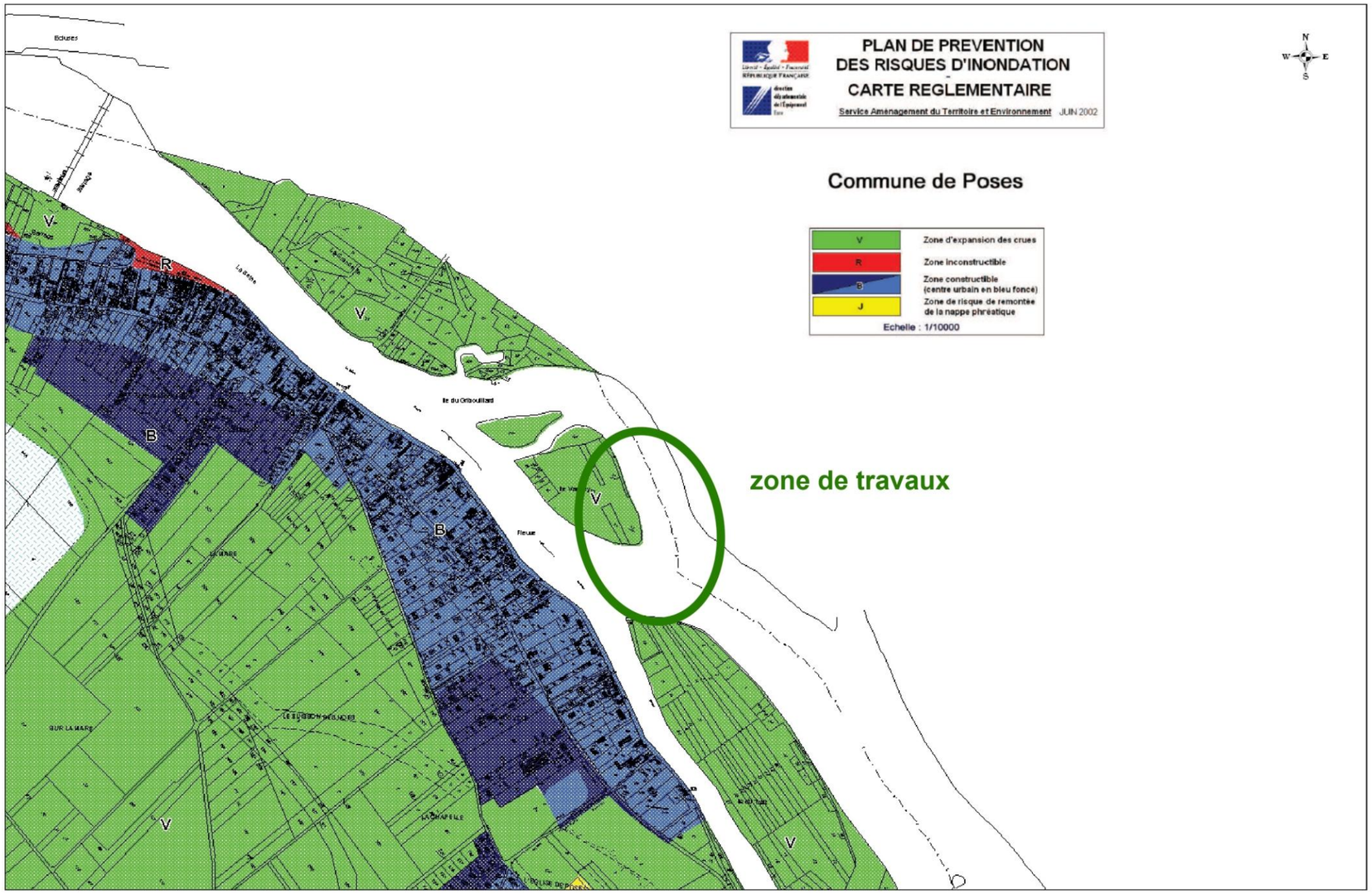
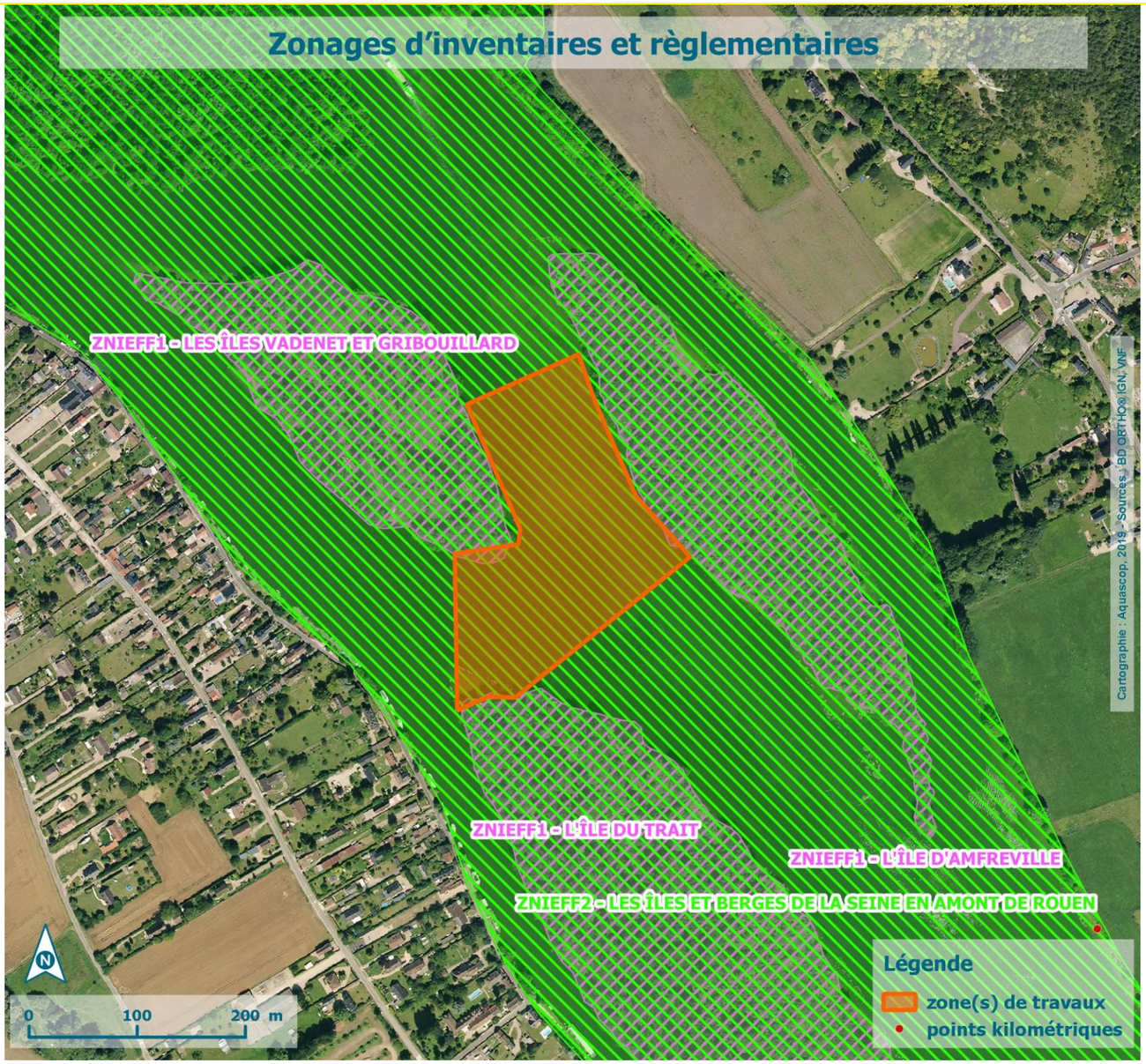


Planche 3

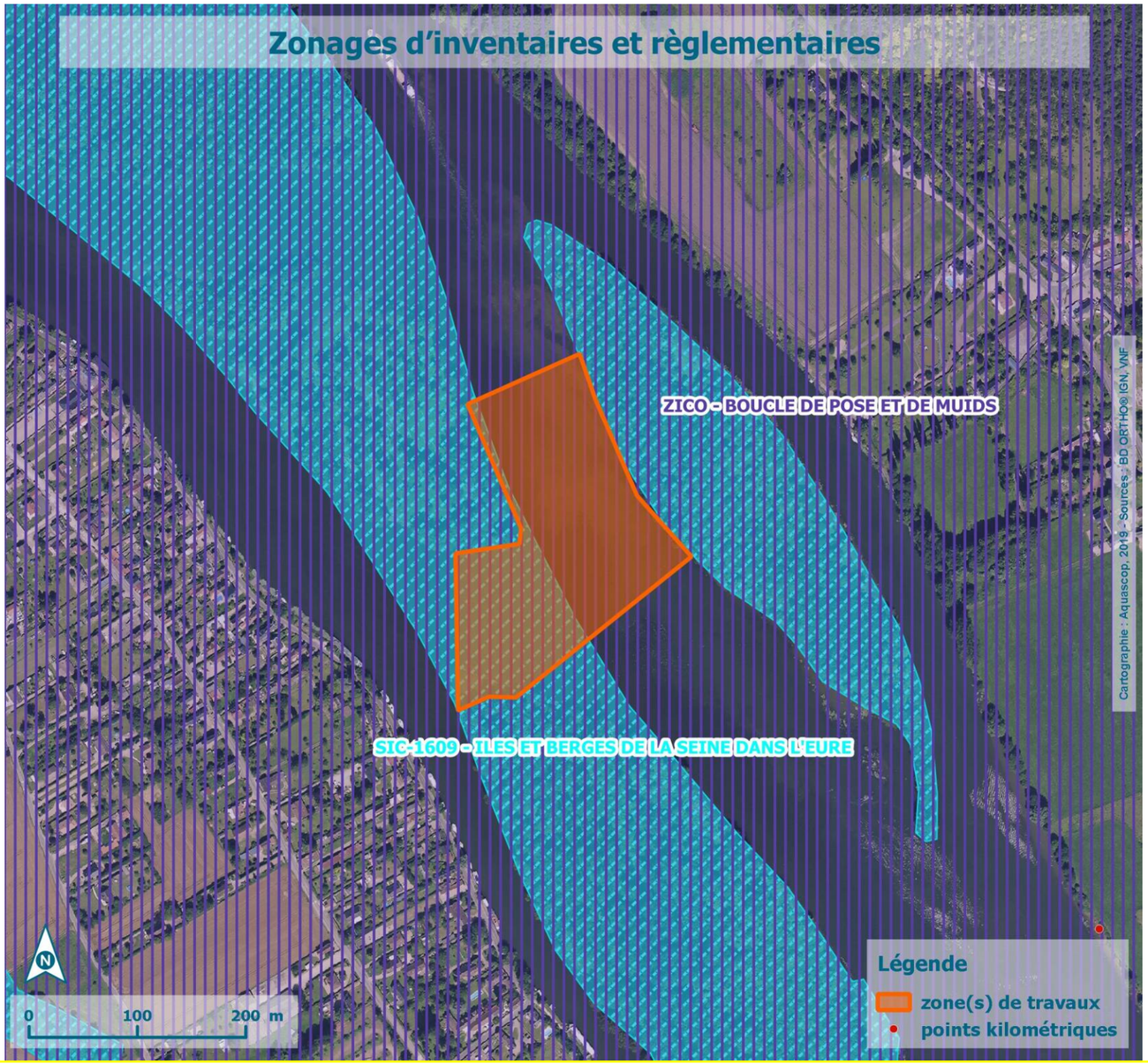
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
Seuil d'alerte = 75 mg/L ; **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	**Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	266
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK 186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n° D1/B1/12/208 du 25 avril 2012.